
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mai 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 mai 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarc.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et toutes. Elle rappelle le décès de Serge Bouchard, survenu le 11 mai dernier. Mme Miron mentionne quelques fonctions de la riche vie professionnelle de M. Bouchard : anthropologue, auteur, homme de radio, mais surtout grand sage. M. Bouchard, surnommé le « Mammouth laineux », qui a su toucher les gens par sa bienveillance, son authenticité et sa profonde humanité. La présidente partage un souvenir exposant la sensibilité de M. Bouchard face à tous les autres vivants. En effet, elle raconte qu'accompagné de son coanimateur, M. Jean-François Pleau, M. Bouchard a présenté un arbre tricentenaire. Cet immense chêne, âgé de plus de 360 ans et situé dans son arrondissement natal à Pointe-aux-Trembles, est le plus vieil arbre de l'île de Montréal. Pourtant, à peine une mention sur un morceau de papier au pied du majestueux arbre. M. Bouchard considérait que cet arbre méritait mieux. Il a souhaité l'honorer.

Au nom de tous les membres du conseil, la présidente offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de feu M. Bouchard.

Ensuite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite les membres du conseil à une minute de recueillement à sa mémoire.

Après la minute de silence, la présidente du conseil revient sur l'arbre en question qui a plus de 360 ans. Elle mentionne qu'il s'agit presque du même âge que Montréal puisqu'aujourd'hui le 17 mai, c'est le 379^e anniversaire de la métropole du Québec.

La présidente du conseil rappelle que le 17 mai 1642, un groupe dirigé par Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance fonde l'établissement de Ville-Marie et marque l'histoire. Elle poursuit en soulignant qu'aujourd'hui, Montréal constitue un patrimoine autochtone bien vivant, une culture urbaine métissée, une diversité culturelle et linguistique qui animent tous les quartiers : une francophonie aux accents venus de partout. C'est aussi, et surtout, une manière particulière de vivre, qui fait l'envie des citoyennes et des citoyens du monde entier. Mme Miron souhaite un bon anniversaire à la métropole.

Par ailleurs, afin de souligner l'anniversaire de Montréal et la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, les drapeaux du Québec, de Montréal, le drapeau arc-en-ciel et celui de la communauté trans flotteront aux mâts de courtoisie du balcon de l'hôtel de ville.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec les célébrations internationales et les anniversaires des élu-es du mois de mai :

1. Célébrations internationales du mois de mai :

- 1^{er} mai : Journée internationale du travail
- 3 mai : Journée Mondiale de la liberté de la presse
- 4 mai : Journée internationale des pompiers
- 8 mai : Journée Mondiale de la Croix-Rouge
- 8 mai : Journée du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la Seconde Guerre Mondiale
- 10 au 16 mai : Semaine québécoise des familles
- 11 mai : Journée mondiale du commerce équitable
- 15 mai : Journée Internationale des familles
- 16 mai : Journée internationale du vivre ensemble dans la paix
- 17 mai: Anniversaire de Montréal et Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie
- 18 mai : Journée Internationale des musées - mention spéciale au tout premier Festival de d'histoire de Montréal qui se tenait du 14 au 16 mai dans le cadre de la Fête de Montréal.
- 20 mai: Journée mondiale de l'abeille
- 21 mai : Journée Mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
- 24 mai : Journée nationale des patriotes
- 25 mai : Journée Mondiale des enfants disparus
- 30 mai au 5 juin : Semaine nationale de l'accessibilité

2. Anniversaires des élu.es en mai :

- 6 mai : Richard Deschamps
- 7 mai : Robert Beaudry
- 13 mai : Jérôme Normand
- 16 mai : Christian Arseneault
- 20 mai : Magda Popeanu
- 22 mai : Richard Guay
- 23 mai : Sterling Downey
- 31 mai : Jocelyn Pauzé

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait également mention du prix Francine-Ruest-Jutras que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, s'est vu décerner. Mme Miron précise que ce prix est remis chaque année dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec afin de reconnaître l'excellence et le leadership des femmes sur la scène politique municipale et dans la gouvernance locale. Mme Plante a été choisie par l'organisation pour son travail en matière de lutte contre les changements climatiques, de mobilité durable, d'accès au logement et de développement économique. La présidente du conseil félicite la mairesse de Montréal pour ce prix. Elle termine en invitant les membres du conseil à informer le Bureau de la présidence d'un prix ou d'une reconnaissance reçu qui valorise le travail des élu-e-s.

Enfin, la présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite une bon après-midi à tous et toutes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Logement social – Justifications demandées quant aux données transmises sur la création de logements sociaux

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, de retirer ou reformuler les expressions « show de boucane et opportunisme » qu'elle a utilisées lors de son intervention. Mme Boivin-Roy se rétracte et remplace l'expression « show de boucane » par « en faire beaucoup avec des résultats questionnables ». La présidente la remercie et l'invite à la prudence quant à l'utilisation du mot « opportunisme ».

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Logement social – Reformule sa question
-----------------------	--------------------	---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, qui soulève une question de privilège en regard de l'intervention de la mairesse de Montréal qui semble avoir omis ses responsabilités à titre de conseillère associée en matière d'habitation. La présidente du conseil prend acte du commentaire de Mme Boivin-Roy et clôt le débat.

M. Richard Deschamps	M. Robert Beaudry	Demande des explications concernant les délais du programme RenoPlex / Commentaires sur les délais
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Cathy Wong)	En appui à une future déclaration concernant la protection du Chinatown comme zone patrimoniale, aimerait connaître la position de l'Administration à ce sujet dans le contexte des travaux de rénovation d'un immeuble pour condos sur la rue Saint-Urbain / Sollicite l'Administration afin qu'un dossier soit ajouté à l'ordre du jour en lien avec la protection de l'héritage du quartier chinois
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Décontamination des terrains de l'Est – Aimerait des justifications quant aux sommes obtenues pour la décontamination de ces terrains / S'exprime sur la collaboration offerte de sa part dans ce dossier
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait que l'Administration explique pourquoi des sommes sont nécessaires de la part du gouvernement pour boucler le budget de la Ville

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui soulève une question de privilège concernant l'allusion aux films Godzilla et Armageddon que M. Dorais a utilisée lors de son intervention qu'il trouve déplacée. La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, questionne également la neutralité de la présidente du conseil lors de l'intervention de M. Dorais. M. Limoges intervient sur cette question de privilège en expliquant qu'il s'agissait d'une référence à des scénarios catastrophe et qu'aucun membre du conseil n'était visé. La présidente du conseil accepte l'explication du leader de la majorité à cet effet et clôt le débat.

À 13 h 38,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande des justifications sur l'état des finances publiques après les élections municipales du 7 novembre prochain
Mme Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Souhaite obtenir d'abord des éclaircissements sur la clôture installée par EXO au passage à niveau à la hauteur des rues Ogilvy et de Castelnau et ensuite demande un échéancier concernant les travaux de ce passage à niveau / Aimerais savoir si la clôture sera retirée
Mme Sue Montgomery	M. Robert Beaudry	Suivi demandé concernant l'entretien des immeubles de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, prend acte de la proposition de la conseillère Sue Montgomery à l'effet que la période de questions des membres du conseil devrait être en alternance hommes femmes parmi les membres du conseil. Elle ajoute que cette question a déjà été étudiée par la Commission de la présidence du conseil.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Questionne l'embauche de deux nouvelles personnes au Cabinet de la mairesse de Montréal / Commentaires sur les dépenses et les postes qui viennent d'être comblés au Cabinet de la mairesse de Montréal
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que l'Administration va adopter une résolution permettant aux personnes de 70 ans et plus de voter par correspondance ?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 55.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de règlement concernant l'avertissement donné plus tôt au conseiller Francesco Miele sur une possible exclusion du conseil virtuel. Mme Boivin-Roy demande à la présidente du conseil en vertu de quel article et sur quels critères cette décision reposerait. La présidente lui confirme d'abord que son intervention était basée sur le fait qu'il y avait de nombreuses interruptions de la part du conseiller Miele ce qui l'empêchaient de rendre sa décision. Par la suite, la présidente du conseil confirme que c'est bel et bien en vertu de l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* qu'elle a le pouvoir d'exclure un conseiller de la salle. Mme Boivin-Roy demande à la présidente du conseil sur quels critères elle s'appuierait dans ce type de situation. La présidente du conseil spécifie à nouveau que les nombreuses interruptions d'un conseiller ou d'une conseillère lorsqu'elle s'exprime constitue le principal critère à respecter pour tous afin d'éviter le recours à l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie Mme Boivin-Roy pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de la majorité, M. Francesco Miele qui souhaite l'impartialité de la présidente

dans les débats. La présidente en prend acte et le remercie pour son intervention.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois qui soulève une question de privilège. Mme Bourgeois souligne que M. Miele a continué son intervention après la sous-question permise. Elle aurait pu à son tour poursuivre ses réponses mais elle s'en est tenue au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) (Règlement)* à cet effet. Elle souhaite que tous les membres du conseil respectent le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* à ce sujet.

La présidente du conseil la remercie pour son intervention et clôt le débat

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0466

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mai 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 65.06.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller, M. Marvin Rotrand.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que l'Administration consente à tenir un comité plénier sur le dépôt du rapport annuel 2020 de l'Ombudsman, inscrit au point 7.14, pour une durée de deux heures, qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, afin de permettre aux membres du conseil de questionner M^e Nadine Mailloux et son équipe sur la portée de l'implantation des Voies actives sécuritaires (VAS) dans plusieurs arrondissements.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord et inscrira sa dissidence sur la motion du conseiller Rotrand et de la leader de l'opposition officielle à l'effet de tenir un comité plénier pour le point 7.14.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand qui exerce son droit de réplique et retire sa motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle, appuyée par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, propose l'ajout du point 65.06, et ce, avec l'approbation de l'Administration.

La présidente du conseil confirme que les indépendants sont d'accord pour l'ajout de ce point.
Adopté à l'unanimité.

CM21 0467

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 mai 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 170108 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Vote par correspondance - Élections municipales 2021
- 5.02 Résolution CA21 13 0084 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus
- 5.03 Résolution CA21 12110 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Recommander que l'alimentation électrique du parc d'affaires d'Anjou soit de type aérien et située en arrière-lot

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Alex Norris

- Dépôt d'une réponse écrite de M. Alex Norris à M. Marvin Rotrand concernant le Système automatisé de renseignements criminels.

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt d'une réponse écrite de M. Robert Beaudry à M. Francesco Miele concernant les travaux de

réfection du chalet du Mont-Royal

Par Mme Giuliana Fumagalli

--- Dépôt de la motion non partisane pour l'implantation d'un registre des loyers

Par Mme Caroline Bourgeois

--- Dépôt d'une réponse écrite de Mme Caroline Bourgeois à M. Marvin Rotrand concernant la sécurité dans le quartier chinois.

7 - Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

CM21 0468

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1211154003

CM21 0469

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1213903001

CM21 0470

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1217413001

CM21 0471

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.05 1210717001

CM21 0472

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1218215001

CM21 0473

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1217721002

CM21 0474

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1207721004

CM21 0475

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaise intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1217721003

CM21 0476

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1217181002

CM21 0477

Dépôt du rapport annuel 2020 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de M^e André Comeau, conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.11 1214320007

CM21 0478

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1207350001

CM21 0479

Dépôt du rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1210132002

CM21 0480

Dépôt du rapport annuel 2020 de l'Ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de l'ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mme Sue Montgomery.

Mme Montgomery soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller Marvin Rotrand. Elle précise qu'elle n'a jamais dit « get use to it » tel que mentionné par le conseiller Rotrand lors de son intervention.

La présidente du conseil demande au conseiller Rotrand de retirer ses propos et déclare l'incident clos. Puis, elle cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

Le débat se poursuit.

07.14

CM21 0481

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15 1210498001

CM21 0482

Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et le document « Reddition de comptes financière » non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

07.16 1218395002

CM21 0483

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020, et le conseil en prend acte.

07.17 1215330007

CM21 0484

Dépôt du rapport d'étude et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales : réflexion sur les pistes d'actions à développer »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales : réflexion sur les pistes d'actions à développer », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h 20, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

08.01

CM21 0485

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : « Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux »

Le conseiller Alex Norris, à titre de président, dépose rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : « Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil demande au conseiller Marvin Rotrand de se rétracter concernant l'utilisation de l'expression « white washing ». M. Rotrand apporte des précisions quant à l'utilisation de cette expression sans toutefois la substituer. La présidente du conseil l'invite à faire preuve de plus de prudence dans ses propos et déclare l'incident clos.

Le débat se poursuit.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Le conseiller Hadrien Parizeau dépose une pétition de plus de 18 000 signataires demandant la création d'un Conseil montréalais pour la protection de la langue française. Il dépose également, appuyé par la conseillère Chantal Rossi, un Avis de motion demandant la création d'un Conseil pour la protection de la langue française pour inscription au conseil municipal de juin.

CM21 0486

Déclaration sur la vitalité économique de Montréal

Attendu que Montréal avait une des croissances économiques les plus dynamiques en Amérique du Nord au début 2020, avant que la pandémie de la COVID-19 ne frappe;

Attendu que malgré les contrecoups économiques de la pandémie mondiale, Montréal reste très bien positionnée pour sa relance économique, forte d'une main d'œuvre jeune et qualifiée, d'une qualité de vie urbaine hautement recherchée, d'universités et de centres de recherche de haut niveau et d'un positionnement de leader dans des secteurs économiques d'avenir;

Attendu que Montréal est une des métropoles les plus résilientes en matière d'emploi parmi les 20 plus grandes métropoles d'Amérique du Nord, se situant en 3^e position pour la reprise de l'emploi, avec un écart de -1,8 % par rapport au niveau de février 2020;

Attendu que ce résultat se compare avantageusement au niveau d'emploi de Toronto, qui se situe à -3.9 % pendant la même période, tandis que le niveau médian de croissance de l'emploi des métropoles nord-américaines est de -6 %;

Attendu qu'au cours du premier trimestre de 2021, la métropole, avec l'apport de Montréal International, a atteint un niveau record d'investissements directs étrangers, totalisant 745 M\$;

Attendu que pour l'année 2020, malgré le contexte économique difficile, les entreprises étrangères ont investi 2,23 G\$ dans 90 projets situés dans la région métropolitaine, menant à la création de 8 200 emplois de qualité. Parmi ces investissements, 86 % (soit une valeur de 1,9 G\$) ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu que certains secteurs économiques clés pour Montréal ont été frappés plus durement par la pandémie, notamment l'aérospatial, le tourisme, le commerce, la restauration et les industries culturelles et créatives;

Attendu que le secteur géographique du centre-ville est mis à rude épreuve depuis mars 2020 en raison de l'absence de touristes internationaux et de la grande majorité des travailleurs et des étudiants, qui font habituellement vibrer son écosystème touristique, commercial et culturel;

Attendu que les secteurs de l'intelligence artificielle, de la créativité numérique, des jeux vidéo, des services financiers, de la mobilité et des technologies propres font partie des secteurs dans lesquels Montréal se distingue;

Attendu que la valeur des investissements en construction dans la région métropolitaine de Montréal s'est établie à un peu plus de 1,7 G\$ en mars 2021, soit une croissance de près de 28 % par rapport à mars 2020;

Attendu que Montréal a joué un rôle de premier plan pour aider les entreprises à traverser la crise, avec plus de 260 M\$ injectés pour soutenir les entreprises et la relance de la métropole depuis le début de la crise, dont près de 90 M\$ dans le cadre des différentes phases des mesures de relance, avec l'appui financier des deux autres paliers de gouvernement;

Attendu que la Ville, en partenariat avec le gouvernement du Québec, a adopté un plan de relance du centre-ville, disposant d'une enveloppe de 25 M\$, en avril 2021, incluant une aide directe spécifique au secteur des bars et des restaurants;

Attendu que PME MTL a réussi à soutenir plus de 3 800 entreprises avec des investissements de plus de 130 M\$ grâce à des programmes des trois paliers de gouvernement;

Attendu que la Ville s'est associée à six organismes possédant une expertise dans les secteurs d'activités affectés par la mise sur pause de l'économie, afin d'offrir des services d'accompagnement permettant la résilience des entreprises et l'adaptation du modèle d'affaires (soit le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Culture Montréal, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM), le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM), et l'École des entrepreneurs du Québec). Ces partenariats ont permis d'offrir de l'accompagnement stratégique à 450 PME dans les secteurs les plus touchés;

Attendu le rôle crucial joué par les sociétés de développement commercial dans le maintien de rues commerciales sécuritaires, dynamiques et attrayantes malgré le contexte de pandémie;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le courage, la détermination, la créativité et l'agilité des entrepreneurs montréalais, sources de la résilience de l'économie montréalaise, et poursuive ses efforts pour retrouver une économie aussi forte et attractive qu'avant la crise sanitaire mondiale;
- 2- reconnaisse la contribution exceptionnelle des organismes de soutien aux entreprises qui ont su faire preuve d'agilité, d'engagement et de professionnalisme afin de soutenir les entrepreneurs tout au long de la pandémie;
- 3- continue d'être proactive dans le soutien des entreprises et qu'elle maintienne son orientation forte d'une relance résolument alignée sur la transition écologique et qui profite à toutes et à tous, dans tous les quartiers.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. D'entrée de jeu, la mairesse souligne le courage, la détermination, la créativité, l'agilité et la résilience des entrepreneurs montréalais. Mme Plante mentionne également que c'est grâce à la détermination des entrepreneurs, commerçants, restaurateurs et propriétaires de bars que l'économie de Montréal se trouve en bonne posture pour la suite des choses, tout en reconnaissant la contribution exceptionnelle des organismes de soutien aux entreprises, ainsi que l'apport des différents paliers de gouvernements, entre autres, lors de l'adoption du plan de relance du centre-ville. Mme Plante ajoute que le travail exceptionnel des sociétés de développement commercial ont permis de maintenir les rues commerciales de Montréal sécuritaires, attrayantes et dynamiques pendant toute la crise de la COVID-19. La mairesse de Montréal poursuit et présente quelques statistiques qui placent Montréal parmi les villes les plus résilientes en matière d'emploi en Amérique du Nord et s'engage à ce que la Ville continue d'être proactive dans le soutien aux entreprises.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Aref Salem.

M. Salem prend la parole et rappelle que cela fait plus d'une année que la pandémie de la COVID-19 frappe et heurte les commerces, en plus de mettre à mal les finances de la Ville. Il souligne que les indicateurs démontrent que la Ville se sort mieux de la pandémie que plusieurs autres villes américaines, notamment en raison de la structure unique de l'économie de Montréal, de l'aide reçue des différents paliers de gouvernement et à un fort tissu social. M. Salem précise que la Ville est résiliente, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir puisque plusieurs secteurs de l'économie montréalaise, qui constituent l'âme de la Ville, survivent grâce à l'aide gouvernementale. En conclusion, M. Salem plaide pour le maintien de l'aide aux commerces, afin de les soutenir dans leur relance.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0487

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et reconnaître l'importance du Village à Montréal

Attendu que la Fondation Émergence lançait en 2003 la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale le 17 mai 2006;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2007 la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a mené, en 2019, une consultation publique à laquelle plus de 3300 personnes ont participé afin de connaître les besoins et enjeux vécus par la population LGBTQ2+ montréalaise;

Attendu que les constats de cette consultation indiquent que 75 % des répondant.es ont indiqué avoir été victimes d'un ou de plusieurs comportements inadéquats en raison de leur identité et expression de genre ou de leur orientation sexuelle au cours des deux dernières années précédentes la consultation et que ce constat s'applique pour 93% des personnes trans;

Attendu que suite à cette consultation, la Ville de Montréal a annoncé une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+, notamment en matière de formation des employé.es municipaux et des policiers, de création d'outils de sensibilisation et des lignes directrices, d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés LGBTQ2+ dans les services de la Ville et les arrondissements par l'application de l'ADS+, et du soutien à des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ2+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie a contribué au financement de l'étude « Perspectives ethnographiques et stratégiques du Village en devenir », dans le cadre de la planification stratégique « Village 2025 » de la SDC du Village;

Attendu que le Village est un lieu historique pour la reconnaissance des droits et libertés des communautés LGBTQ2+, et que cet espace se veut inclusif et sécuritaire pour de nombreuses personnes LGBTQ2+, un lieu de refuge qui permet leur affirmation identitaire;

Attendu que le Village est un des plus grands territoires LGBTQ2+ au monde et qu'il est un lieu emblématique de Montréal, un lieu de rassemblement, de festivités et d'animation qui fait rayonner

Montréal à l'échelle nationale et internationale, et que son dynamisme attire des millions de visites chaque année;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu des impacts importants sur l'isolement des communautés LGBTQ2+, sur le travail des organismes qui leur viennent en aide ainsi que sur la vitalité économique du Village;

Attendu que la Ville de Montréal soutient financièrement et appuie les démarches de piétonisation estivale du Village, qui contribuent à sa vitalité ainsi qu'à son rayonnement local et international;

Attendu que le Village possède une trame commerciale importante qui contribue au développement économique de Montréal;

Attendu qu'après consultation des parties prenantes, la Ville de Montréal a débuté en 2020 les travaux de réaménagement du parc de l'Espoir, situé à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Panet, en mettant en valeur la vocation de mémoire des victimes du sida;

Attendu qu'à l'initiative de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, de nombreux organismes de la société civile se mobilisent depuis plusieurs années afin de mettre en place un lieu-hommage LGBTQ2+ à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et les partenaires du milieu collaborent dans la mise en œuvre d'une série d'actions visant à soutenir une saine cohabitation sociale et à maintenir un haut sentiment de sécurité de l'ensemble des personnes circulant, étudiant, occupant, habitant ou travaillant dans le Village;

Attendu que l'Assemblée nationale a reconnu, le 14 mai 2019, le statut historique et la vocation actuelle du Village gai de Montréal comme lieu de refuge et d'émancipation des communautés LGBTQ2+ du Québec;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
M. Robert Beaudry
M. Richard Ryan

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2021 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens LGBTQ2+;
- 2- s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes dans l'espace public et à soutenir des initiatives communautaires en prévention;
- 3- s'engage à accompagner l'accès à des locaux communautaires pour les organismes LGBTQ2+, dont la mise en place d'un espace communautaire concerté pour les groupes et organismes à mission LGBTQ2+;
- 4- reconnaisse l'importance du Village et des diverses communautés le composant, de sa contribution à l'histoire de Montréal ainsi que son apport à la vitalité de notre métropole, et continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Village pour soutenir et renforcer les initiatives communautaires, artistiques, culturelles et économiques du quartier, qui en font la renommée au Québec comme à l'international;
- 5- réaffirme l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+ en rappelant les moments clés de leur histoire, tout en saluant la mémoire des victimes de crimes haineux visant les communautés LGBTQ2+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal présente la Déclaration et souligne que ce mouvement a vu le jour il y a exactement 18 ans, car la première Journée contre l'homophobie a été célébré un 17 mai. La Journée contre l'homophobie et la transphobie est une initiative porteuse née de la mobilisation de la société civile, de M. Laurent McCutcheon et de la Fondation Émergence. Elle poursuit et précise que cette journée revêt une importance capitale pour toutes et tous en 2021 et pour l'occasion, les drapeaux arc-en-ciel et transgenre flottent au mât de courtoisie de l'hôtel de ville afin de réitérer l'engagement de la Ville de Montréal dans cette lutte collective contre l'homophobie et la transphobie. Le chemin parcouru pour la reconnaissance et l'épanouissement des communautés LGBTQ2+ depuis le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1990, est impressionnant, mais la lutte contre les discriminations doivent se poursuivre, afin de reconnaître les besoins et enjeux vécus par ces communautés. La mairesse de Montréal s'engage entre autres à lutter contre toute forme de discrimination et de violence homophobe, transphobe, lesbophobe, dans les espaces publiques, à soutenir les organismes communautaires en prévention. De plus, Mme Plante reconnaît l'importance du Village, le plus grand territoire LGBTQ2+ au monde, qui contribue à la vitalité de Montréal et fait rayonner Montréal à l'échelle nationale et internationale. Elle termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole pour exprimer que la reconnaissance de cette journée et du Village est primordiale pour les élu.e.s d'Ensemble Montréal car malgré les avancés en matière d'égalité juridique, les discriminations envers les personnes LGBTQ2+ sont malheureusement omniprésentes dans notre société et Montréal ne fait pas exception puisque les résultats de la consultation publique tenue en 2019 en font foi; à cet effet, certains des constats liés à la sécurité ne sont pas acceptables, M. Langevin ajoute notamment qu'en tant que société, reconnaître la Journée contre l'homophobie et la transphobie est un premier pas important devant l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir et souhaite que la Ville de Montréal devienne un leader en terme d'égalité pour les communautés LGBTQ2+.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention.

Les conseillers Robert Beaudry et Richard Ryan demandent à ce que leurs noms soient ajoutés en tant qu'appuyeurs à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM21 0488

Déclaration de solidarité avec les secteurs de Montréal aux prises avec une hausse de la violence par armes à feu

Attendu que le décès tragique d'une adolescente de 15 ans, le 8 février dernier à St-Léonard, a ébranlé toute la population montréalaise;

Attendu que des récents événements, particulièrement dans le nord-est, ont ébranlé le sentiment de sécurité d'une partie de la population montréalaise;

Attendu que ces événements surviennent alors que la crise sanitaire a pour effet d'exacerber les difficultés, la détresse et l'inquiétude vécues au sein de la population;

Attendu que Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique du Nord, et au monde, et qu'elle doit le demeurer;

Attendu que toute hausse de la violence et du sentiment d'insécurité doit être prise au sérieux et nécessite la mise en œuvre d'actions concertées et structurantes de la part de l'ensemble des partenaires et de tous les paliers de gouvernement afin d'améliorer les conditions de vie de la population;

Attendu que le SPVM, en collaboration avec le gouvernement du Québec, a mis sur pied en février dernier une escouade spécialisée dans la lutte contre le trafic des armes à feu (ELTA) dont l'objectif premier est de prévenir des crimes par armes à feu afin d'éviter l'escalade de violence entre différents groupes criminalisés;

Attendu que cette équipe permanente est à pied d'œuvre et permet d'approfondir les enquêtes dans le but ultime d'arrêter les têtes dirigeantes des réseaux existants et de s'attaquer au marché du trafic d'armes;

Attendu que Montréal et le SPVM travaillent en étroite collaboration avec les acteurs du milieu et les arrondissements pour endiguer les problématiques de violence sur le territoire;

Attendu que la Ville a annoncé un investissement additionnel de 1,4 M\$ destiné à financer des initiatives d'organismes communautaires au sein des arrondissements du nord-est touchés par les incidents impliquant des armes à feu pour agir en prévention de la violence et pour hausser la qualité de vie dans ces milieux. Cette somme s'ajoute au financement annuel de plus d'un million de dollars octroyé par la Ville au programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

Attendu que le SPVM a renforcé la présence des enquêteurs et des patrouilleurs sur le terrain dans les secteurs touchés par les incidents impliquant des armes à feu;

Attendu que Montréal a demandé au gouvernement fédéral d'adopter une législation uniforme sur le territoire canadien afin d'avoir un meilleur contrôle sur les armes de poing au Canada en plus de prôner une interdiction de ces armes;

Attendu que Montréal fait des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de financer une stratégie globale d'intervention en sécurité urbaine comprenant la mise sur pied de nouvelles équipes de médiation et d'intervention sociale;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme sa détermination à solutionner les problèmes de violences armées qui affectent les résidentes et résidents du nord-est de Montréal;
- 2- réaffirme sa solidarité envers les proches et les familles des victimes de ces actes de violence;
- 3- poursuive sa lutte contre toute forme de violence, particulièrement celle par armes à feu, et redouble d'efforts pour assurer un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population montréalaise;
- 4- réitère sa demande au gouvernement fédéral de légiférer de manière uniforme au pays pour un meilleur contrôle des armes de poing sur le territoire;
- 5- réitère sa demande au gouvernement du Québec de financer une stratégie globale d'intervention en sécurité urbaine comprenant la mise sur pied de nouvelles équipes de médiation et d'intervention sociale, de même que d'investir à long terme dans le programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois pour la présentation de la Déclaration.

Mme Bourgeois prend la parole et mentionne tout d'abord qu'aucun parent ne devrait perdre son enfant comme les parents de l'adolescente Meriem Boundaoui, décédée tragiquement sous les balles, et qu'aucun citoyen ne devrait craindre pour sa sécurité et celle de sa famille en fonction du quartier où il réside. La conseillère Bourgeois poursuit en soulignant le travail accompli pour assurer la sécurité des citoyens, notamment par la création d'une escouade spécialisée dans la lutte contre le trafic des armes à feu, par l'augmentation de la présence policière dans certains secteurs de la Ville ou par la collaboration avec les acteurs du milieu.

La présidente du conseil remercie la conseillère Bourgeois pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi fait mention de l'importance de la solidarité et du soutien envers les victimes de violence et leurs proches. Mme Rossi rappelle que la Ville est somme toute sécuritaire, mais que les actions posées, et les sommes investies dans les organismes communautaires afin de prévenir les violences, demeurent insuffisantes, puisque les besoins sont énormes. Mme Rossi mentionne également que le corps policier fait partie des solutions incontournables afin de régler les problèmes de violence.

La présidente du conseil remercie la conseillère Rossi pour son intervention et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois. Cette dernière conclut qu'il n'est pas question pour l'Administration de réduire le financement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ni de désarmer les policiers du SPVM. La présidente du conseil la remercie pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 17 h 22, le leader de la majorité, M. François Limoges appelle le point 15.04.

Un débat s'engage.

À 17 h 30, avant de suspendre les travaux jusqu'à 19 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un rappel concernant la liste des expressions antiparlementaires et informe les membres du conseil que la liste sera mis à jour pour inclure également les expressions anglaises jugées non parlementaire. Puis, à 17 h 30, la séance est levée.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mai 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 mai 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Jos e Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Hadrien Parizeau

AUTRES PR SENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour   toutes et   tous, puis d clare la s ance ouverte.

Pr alablement   la tenue de ce conseil virtuel   huis clos, la p riode de questions a  t  ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'  13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - P riode de questions du public

La pr sidente du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. La présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 153 questions ont été reçues de la part de 65 femmes, 55 hommes, 18 autres et 15 personnes qui ne souhaitent pas s'identifier; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 38 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ramón Rodriguez	Tous les élus (Mme Caroline Bourgeois)	Je suis un américain de couleur de l'état de la Californie. J'ai suivi des cas de brutalités policières dans mon pays. La violence policière n'est pas seulement un problème américain, mais aussi un problème canadien, qui touche les Premières Nations et les Américains/Canadiens de couleur et les immigrants. Comment vous, en tant que ville, allez tenir le Service de Police de Ville de Montréal responsable de tous les Montréalais et commencer à allouer le budget de la police aux services sociaux, les soins de santé, l'éducation, et qualité de vie pour tous Montréalais de Premières Nations, couleur, et les immigrants pour un société égalitaire sans oppression policière?
Johanne Danis-Prefontaine	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Cet hiver, la nouvelle bordure de ciment que j'ai fait faire à l'automne dernier à été brisée lors du déneigement. La réclamation a été faite auprès de la ville - dossier no. 21-002421. Je viens de parler avec M. Wilson Tantacure Collazos qui m'avise que la demande est rejetée à cause qu'elle n'a pas été faite dans les 15 jours suivant le bris. Je ne demeure pas à cet endroit. J'ai constaté le tout le 30 mars. Évidemment, ça s'est fait bien avant. Impossible de faire les démarches plus tôt. Considérant que c'est certain que c'est la déneigeuse de trottoir qui est à l'origine, SVP faire réparation.
Marion Frank	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	J'aimerais vous signaler une situation inacceptable dans le quartier des spectacles. J'habite en face de l'Hôtel des Arts situé au 2060 rue Saint Dominique à Montréal. Depuis de nombreuses années, je constate que cet hôtel est la source de nombreux problèmes dans le quartier. Un trafic de drogue dure sévit au sein de cet établissement. De nombreuses plaintes ont été déposées à la SPVM et la police est intervenue à plusieurs reprises. Malheureusement, les actions de la police laissent indifférents les trafiquants qui continuent leur trafic illicite.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marion Frank	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	SUITE - Ce trafic de drogue crée beaucoup d'insécurité et une prolifération de seringues dans les rues du quartier. Je suis père de famille et crains pour la sécurité et la santé de mes enfants. Pouvez-vous svp prendre action contre cet établissement qui est clairement de mêche avec les trafiquants de drogue? Une fermeture de cet hôtel nous semble le seul recours pour faire cesser cette situation inacceptable. Merci
Ziya Jones	M. Craig Sauv�� (M. Alex Norris)	I understand the STM is investigating its officers' extreme violence against an unarmed Black woman, who was pursued and attacked after evading a \$3.50 metro fare, in order to determine whether the officers' use of force was "justified." Can you give an example or two of circumstances that might justify strangling an unarmed woman and repeatedly punching her in the head?
Josh Pavan	Mme Val��rie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Does the SPVM provide opportunity for public input during its review of its police-school programs?
Kyha Craig	Mme Val��rie Plante (M. Alex Norris)	A Black woman was violently assaulted by 4 SPVM agents in Jean-Talon metro station, for attempting to evade her \$3.50 fare. Do you believe these agents would have reacted with such extreme violence to a fare evasion had the victim been white?
Johanne Mireault	Mme Val��rie Plante (M. ��ric Alan Caldwell)	Mme Plante, Depuis 25 ans les r��sidents de la rue Radisson font des repr��sentations pour pr��server la qualit�� de vie sur leurs rues r��sidentielles. Nous avons depuis une dizaine d'ann��es r��ussi �� trouver une solution viable avec la s��quence du feu ��tablie avant la date du 24 f��vrier dernier. Date du changement du cycle qui permet un transit sauvage sur nos rues. Je suis outr��e qu'un tel changement ait ��t�� fait, vous qui pr��nez la qualit�� de vie des montr��alais. Les r��sidents ne veulent pas de transit sur leurs rues, il y a des art��res principales et voie de service �� proximit��. On n'a pas �� d��verser du transit sur des rues r��sidentielles longeant un parc. Quand allez vous remettre la fr��quence du cycle que nous avons en date du 23 f��vrier 21?
Cristina Mignacca	Mme Rosannie Filato (M. Alex Norris)	Je comprends que la STM est en train d'investiguer les actions de quatres agents qui ont brutalement attaqu�� une femme noire non-arm��e dans la station Jean-Talon le 17 avril, pour d��terminer si leur usage de force ��tait "justifi��". Pouvez-vous sinc��rement imaginer des circonstances qui justifieraient l'��tranglement et les coups de poing que ces agents ont donn�� �� cette femme?
Megan Gnanasihamany	Mme Val��rie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Montreal is requesting 15 million dollars from the provincial government to end gun violence in Montreal. How much of the budget is going to be used disarm the SPVM and stopping the police from shooting Montreal civilians during their interventions?

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mike Baugh	M. Craig Sauvé	Quel est le coût annuel des non-paiements du tarif STM, comparé au coût annuel de la sécurité de la STM?
Angelita Velez	Mme Sue Montgomery	Can Mayor Montgomery provide information as to whether there will be a new bike lane on Somerled and on Queen Mary in 2021 ?
Paul Shore	M. Benoit Dorais	<p>Can you let the public know how much money Montreal has spent to date to pay the legal fees of Mayor Montgomery of CDN-NDG, who was charged with ethics' violations?</p> <p>I read in the newspapers some months ago that this amount was already over \$150,000. Since that time her cases have proliferated. I can only imagine how much higher these fees have risen. It doesn't seem right that taxpayers would have to assume these costs.</p> <p>Is it the intention of the city administration to try to recuperate this money ? And if so, how?</p> <p>Thank you.</p>
Michael Reeson	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Comment la stratégie de logement municipale fait-elle pour s'adresser au fait que les personnes sans abris reçoivent 40% des amendes émises par la police? La Ville prendra-t-elle des mesures pour mettre fin à cette injustice commise par la SPVM?
Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe (Mme Lise Zarac)	My question today is about the residential project PP-26 with which, Madame Barbe, you are intimately familiar, having declared a potential conflict of interest leading you to abstain from all related council discussions and votes. The project authorizes 56 units where previously only 30 were permitted, and rises to 4 stories where previously only 3 were allowed. During the consultation period it led to some emotional feedback from neighbours faced with the loss of their views of the river and especially the sunsets over the river. According to the borough's website, during the petitions for a register for a referendum process, you received 92 requests, of which only 25 were declared valid. What were the reasons for rejecting 67 of 92 petitions for a referendum, and does a rejection rate of 73% from this obviously motivated population trouble you as a serious failure to communicate adequately about the democratic process?
Adam Gordon	M. Marvin Rotrand	<p>My question concerns democratic reform and is addressed to Councillor Marvin Rotrand.</p> <p>New York City will hold its election for its next Mayor and City Councillors in a few months and it will use a preferential ballot. Voters will rank their top five choices among the candidates. If no one obtains 50% on the first ballot, second choices are counted, etc. until there is a winner with over 50% of the vote.</p>

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Adam Gordon	M. Marvin Rotrand	<p>SUITE - This system is more democratic and encourages fewer personal attacks and promotes more focus on debating issues. Toronto also adopted this system although the Ontario government has blocked it for next year's municipal elections in that province.</p> <p>In 2018 City Council adopted your motion in favour of having Montreal use a preferential ballot. However, nothing more has been heard of that and it looks like this November Montrealers will use first past the post again. Is there any chance for democratic reform for Montreal's 2021 elections ?</p>
Matthew DAVIS	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>Getting important information to the public fast is important, especially right now during the Covid-19 pandemic. Why is the city using its public relations resources to defend violent systemic racism in policing? Shouldn't you be using your platform to condemn statistically proven systemic racism, and implement a plan to defund the SPVM?</p>
Pierre-Luc Girard	M. Éric Alan Caldwell)	<p>La sécurité est un droit. La fluidité de la circulation n'en est pas un. Aller au plus vite et au plus gros pour sauver du temps et de l'argent n'en est pas un non plus.</p> <p>J'ai le droit d'être en sécurité lorsque je me déplace à vélo avec mes jeunes enfants sur tout le réseau routier de la ville de Montréal.</p> <p>Je ne peux présentement pas exercer ce droit puisqu'au nom de la fluidité et à l'efficacité, on tolère trop d'infractions aux lois et règlements. Je fais malheureusement parfois le choix de contribuer à la circulation automobile pour la sécurité de mes enfants.</p> <p>Je me désolé que certains présentent la sécurité des cyclistes comme un sujet qui mérite débat et consultation et qui devrait être fait à la majorité. On ne demande pas l'avis de la population sur la protection des droits des divers sous-groupes de la société, sinon, personne ne serait protégé. Protéger les droits est une obligation.</p> <p>Avez-vous un plan pour réduire le nombre d'infractions sur le réseau routier Montréalais?</p>
Lea Sabbaghian	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>We've seen a number of safety measures be enforced upon us in the last year, however we are still given permission to have small limited social gatherings in outdoor spaces. The predicament we end up facing is the lack of outdoor activities that are available and safe. What can we expect to see get done about this? Will the council be organizing recreational alternatives to maintain the vibrant lifestyle of the people, especially with summer well on its way?</p>
Louis Fugère	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Y a-t-il du développement dans le dossier du Cinéma Paradis? Bâtiment inoccupé, délabré à deux pas d'une nouvelle école primaire. La ville n'a-t-elle aucun levier pour faire démolir cette plaie béante ou à tout le</p>

moins en faire quelque chose de visuellement moins laid?.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Valentin Wojciechowski	Conseiller de Ville-Marie (Mme Caroline Bourgeois)	<p>J'aimerais vous signaler une situation inacceptable dans le quartier des spectacles.</p> <p>J'habite en face de l'Hôtel des Arts situé au 2060 rue Saint-Dominique à Montréal. Depuis de nombreuses années, je constate que cet hôtel est la source de nombreux problèmes dans le quartier. Un trafic de drogue dure sévit au sein de cet établissement. De nombreuses plaintes ont été déposées à la SPVM et la police est intervenue à plusieurs reprises. Malheureusement, les actions de la police laissent indifférents les trafiquants qui continuent leur trafic illicite.</p> <p>Ce trafic de drogue crée beaucoup d'insécurité et une prolifération de seringues dans les rues du quartier. Je suis père de famille et crains pour la sécurité et la santé de mes enfants.</p> <p>Pouvez-vous svp prendre action contre cet établissement qui est clairement de mèche avec les trafiquants de drogue? Une fermeture de cet hôtel nous semble le seul recours pour faire cesser cette situation inacceptable. Merci</p>
Yvon Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Madame,</p> <p>Le problème du transit sauvage en provenance d'Anjou sur les rues Radisson-Desgroseillers date depuis longtemps. L'administration de M. Jean Doré à l'époque, face au manque de coopération de Ville d'Anjou avait décidé de fermer l'accès des rues Radisson et Desgroseillers via le boulevard des Galeries d'Anjou à la circulation automobile cela afin de sécuriser le parc Radisson et assurer la quiétude de ces rues résidentielles. En effet, la voie de service de la 25 à proximité peut facilement accueillir ce trafic de transit. Cette solution idéale a été dans le temps remplacée par une lumière contraignante. Or depuis fin février 2021 le cycle a été changé pour rétablir la circulation de transit et l'insécurité sur nos rues... notre Maire étudie et le service de circulation ne comprend rien à l'affaire... Merci de rétablir la séquence de 8sec... Dans les deux directions... Yvon Tremblay 5154 rue Desgroseillers</p>
Michèle Desmarais	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Je ne suis pas satisfaite de votre inaction dans le dossier de la circulation sur la rue Desgroseillers et Radisson. Comment se fait-il que vous ne vous souciez pas de notre bien-être et de notre sécurité?</p>
Paige Sabourin	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Étant donné l'appel à définancer la police qui a beaucoup augmenté au cours de la dernière année, comment la Ville peut-elle justifier sa décision de donner aux agents de la STM des pouvoirs étendus qui leur permettent de faire des arrestations? N'est-ce pas, à la base, un grand pas vers la création d'un nouveau corps de police au sein de la STM?</p>

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Guy Gaudreault	M. Éric Alan Caldwell	<p>Ecrivan au nom de plusieurs piétons(nes) qui ne se sentent pas en sécurité en traversant l'intersection Cavendish et Sherbrooke dans Notre-Dame-de Grace. Compte tenu de Benny Farm, le Foret Sherbrooke et le CLSC Benny Farm, une proportion élevée des citoyen(nes) âgées, des personnes avec des défis de mobilité, les personnes aveugles et les jeunes familles traversent cette intersection. Configuration différente de celui a Décarie et de Maisonneuve, les 2 ont été identifié comme très dangereux.</p> <p>Those who are unable to walk quickly have difficulty making it across in the time allotted. Will you advocate for lengthening the crossing times so that more pedestrians can cross safely? A four-way stop is the ideal solution preferred by many. Such requests are often dismissed because they would slow down traffic. Yet pedestrians are extremely vulnerable, minus the tons of protective metal. Will you act to give priority to pedestrian safety over the speed of cars?</p>
Rickie Leach	M. Craig Sauvé	<p>Les travailleurs et travailleuses communautaires de première ligne mènent quotidiennement des interventions non-violentes et de désescalade, avec des personnes en détresse. La Ville a proclamé que les agent-e-s de la SPVM et de la STM subissent des entraînements en désescalade, alors pourquoi continuez-vous à excuser et justifier les attaques violentes par la SPVM, contre des personnes non-armées, souvent racisées, en détresse?</p>
Christopher Larivière	Mme Karine Boivin-Roy	<p>Récemment l'opposition officielle a appuyé l'idée de construire plus haut que le Mont-Royal. Cette idée a été rejetée massivement par nos plus grands architectes, dont Phyllis Lambert, parce que ça risquerait de défigurer la ville et couper les vues sur la montagne, en plus de tuer l'unicité de notre centre-ville. Est-ce que l'opposition compte toujours défendre cette idée?</p>

À 19 h 59,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Jean-Francois Patenaude-Monette	Élu responsable du transport actif (Mme Marianne Giguère)	En 2019, lors de l'annonce initiale de la réalisation du Réseau express de vélo (REV), la ville avait annoncé 17 corridors à l'étude. Sur un total de 17 corridors, 5 auront été réalisés pour la première phase
---------------------------------	---	--

d'ici la fin de 2021.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean-Francois Patenaude-Monette	Élu responsable du transport actif (Mme Marianne Giguère)	<p>SUITE - Étant citoyen de l'arrondissement Saint-Laurent et travaillant dans Ahuntsic-Cartierville, j'attends avec impatience la réalisation du corridor no 10 (Henri-Bourassa/Technoparc) qui débute à la rue Berri dans Ahuntsic et qui se dirige vers l'ouest de l'île. Ce corridor permettrait ainsi un lien Est Ouest à vélo de façon directe, rapide et sécuritaire.</p> <p>1.Ce corridor du REV sur Henri-Bourassa va-t-il être réalisé prochainement, d'autant plus que le réaménagement du Boulevard Henri-Bourassa entre les autoroutes 15 et 13 sera prochainement effectué? Il serait judicieux de coordonner les deux projets</p> <p>2.Dans l'hypothèse où il y aurait un changement de parti au pouvoir lors des prochaines élections, le projet du REV va-t-il continuer de se déployer quand même?</p>
Samuel Vanzin	Mme Marie Plourde (M. Alex Norris)	<p>Quel sont les facteurs principaux justifiant la décision de la STM de changer le statut des inspecteurs à celui des constables spéciaux avec des pouvoirs légaux associés à ce nouveau statut, et pourquoi n'y-a-t-il pas eu de consultations publiques à ce sujet avant la prise d'une telle décision ?</p>
Rene Callahan-St John	Mme Magda Popeanu (M. Alex Norris)	<p>Montreal is a multicultural city, with an increasing culturally and racially diverse population. In order to accommodate our increasingly diverse population how can we end the systematic racism in policing that results in racialized people being 4 to 5 times more likely to be stopped by police than whites.</p>
Ray Taylor	M. Benoit Dorais	<p>M. Dorais,</p> <p>At a recent city council meeting, I asked you a question about the city budget, which is heading into deficit, if we are not already there.</p> <p>You were unavailable to answer my question and I was told to email you by Francois Limoges.</p> <p>I got a vague response a month later about your future plans for the budget.</p> <p>Again, this does not answer my question. What is the current state of our city's finances?</p>
Marie-Pier Côté	M. Dimitrios (Jim) Beis	<p>les arrondissements d'EM, contrairement à ceux de Projet Montreal, n'ont pas daigné adopter de réglementation pour empêcher la conversion de maisons de chambres, alors qu'on sait que c'est souvent le dernier rempart avant la rue. Pourquoi est-ce que vous refusez d'agir pour les protéger?</p>
Emma Moss-Brender	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Montreal's Community support workers perform non-violent and deescalating interventions with citizens who are in distress on a daily basis. Montreal says that police are trained in deescalation, so why does the city continue to enable, excuse</p>

and justify violent interventions by SPVM?

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Coral Short	Élu de Villeray-Parc Extension (Mme Magda Popeanu)	Have you considered providing struggling artists in this quickly gentrifying city with empty city owned (or perhaps could acquire) buildings that could house low cost artist studios?.
Sylvie Brosseau	M. Dimitrios (Jim) Beis	Vendredi dernier, plusieurs arrondissements ont annoncé des projets de logements sociaux financés à partir des fonds d'inclusion. Pourquoi est-ce qu'aucun arrondissement d'Ensemble Montréal ne faisait partie du lot, alors que je comprends que tous les arrondissements ont été sollicités pour cette annonce?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à M. Robert Beaudry qui soulève une question de privilège concernant les expressions « se voter un Règlement pour venir piger dans notre fonds » et « manque de collégialité » utilisées par le conseiller Dimitrios (Jim) Beis lors de son intervention car il les juge hors contexte. La présidente cède la parole à Mme Karine Boivin-Roy qui souhaite que le mot « erroné » soit retiré par M. Beaudry.

Dans un premier temps, la présidente du conseil demande au conseiller Beis de se rétracter concernant les expressions soulevées par M. Beaudry. Le conseiller Beis reformule « manque de collégialité » par « manque de communication » et retire l'expression « se voter un Règlement pour venir piger dans notre fonds ». Puis, elle accepte que M. Beaudry remplace « erroné » par « apporter une rectification ». La présidente du conseil les remercie et clôt le débat.

James Klein	M. Marvin Rotrand	What is the status of the paving of Ponsard that was supposed to happen in 2018. Also, the parking regulations on the sections near Queen Mary make no sense.
Jassinth Thiagarajah	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Mayor Plante, I am writing on behalf of my mom. She is immuno-compromised and is now home from the hospital. She wants to vote in the municipal election in November but is unlikely to go to the polling station to cast her vote. It isn't only her fear of COVID, it is physically difficult for her. She wants to vote by mail yet you keep blocking allowing Montreal seniors to vote by mail. Other nearby communities such as Laval and Brossard are allowing that. Non-resident property owners are permitted to vote by mail in Montreal yet not our own seniors. Can you do the right thing and respect democracy and promise my mom that you will submit a bylaw to City Council by next month that will allow seniors to vote by mail in this November's election ?
Melanie Mitchell	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	What use of force implements (firearms, chemical restraints, mechanical restraints) do agents sociauxcommnautaire (or any police-school liaison) carry, and under what conditions are they allowed to use these on students?
Marc Ghobrial	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	In regards to the topic of the social housing construction efforts being put forward by the current leadership, why does the City of Montreal continue to push for Social Housing in the most cost inefficient areas of Montreal?

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marc Ghobrial	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	SUITE - With mounting City debts, annual budget pressure and the future financial impact of the pandemic to Montreal still unclear, why does the Mayor and the rest of the Projet Montreal team insist on paying a premium they cannot afford to build social housing within the most expensive areas relative to \$/SF in Montreal? Why is the Mayor and her team not ensuring that the valuable tax payer dollar is used in the most efficient way possible? Highlighting the Bylaw for a Diverse Montreal, the city will pay \$552 per square meter for land downtown versus \$213 / SQM in outlying areas. In lieu of paying a premium for land, why are we not using the difference to provide MORE affordable housing rather than continue the recent trend of inefficiency that has plagued our city?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui demande des explications sur la décision donnée à la question de privilège soulevée par le conseiller Robert Beaudry. La présidente informe Mme Boivin-Roy qu'elle maintient sa décision et clôt le débat.

Par la suite, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui souhaite vérifier si le temps alloué à cette période de questions pour les citoyens a été respecté. La présidente lui confirme que le temps permis de 90 minutes pour la période de questions du public a bel et bien été respecté. Mme Miron remercie les conseillers et conseillères pour leurs interventions.

À 20 h 34, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude du point 15.04.

CM21 0489

Déclaration reconnaissant l'importance de l'encadrement de l'hébergement touristique à court terme pour la sauvegarde du parc locatif montréalais

Attendu que le marché de l'habitation à Montréal vit actuellement une surchauffe et que les logements locatifs abordables se font rares;

Attendu que le phénomène d'hébergement touristique à court terme a eu, en période pré-COVID, un impact important sur le marché de l'habitation de la métropole et sur la quiétude des quartiers résidentiels, particulièrement dans les quartiers centraux de la métropole;

Attendu qu'il est primordial de faire la distinction entre l'hébergement collaboratif et l'hébergement commercial, tant dans leur impact sur le marché de l'habitation que sur la vie de quartier;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît l'apport de l'économie collaborative à échelle humaine et la possibilité pour ses résident.es de louer leur résidence principale en tant qu'hébergement touristique à court terme;

Attendu que depuis 2018, les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-

Extension ont adopté des règlements d'urbanisme afin de circonscrire la location touristique commerciale dans des secteurs précis;

Attendu que la Ville collabore avec le gouvernement du Québec depuis 2018 afin de mettre en place le meilleur cadre réglementaire possible pour encadrer le phénomène, dans la métropole et ailleurs au Québec;

Attendu que malgré l'impact important de la COVID-19 sur le tourisme international et l'offre d'hébergement touristique, la métropole doit poursuivre ses efforts afin d'être prête pour la reprise économique;

Attendu que l'état actuel du marché locatif est préoccupant et qu'il est primordial d'agir sur tous les fronts afin de le protéger;

Attendu que la récente loi 67 donne des pouvoirs à la ministre du Tourisme, lui permettant de retirer des attestations d'établissement de résidence principale en cas d'infractions répétées à la tranquillité publique;

Attendu que dans le cadre de la récente loi 67, la Ville de Montréal a demandé au gouvernement de collaborer avec elle dans l'élaboration d'un règlement qui encadrera la suspension et le retrait des attestations de résidence principale afin de préserver la vie de quartier;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1- que la Ville poursuive ses échanges avec le gouvernement du Québec afin d'améliorer les mécanismes de collaboration et d'échange d'information entre le ministère du Tourisme, Revenu Québec et les arrondissements, et d'assurer le respect des règlements municipaux et l'application de la réglementation gouvernementale;
- 2- que les représentations se poursuivent afin d'assurer que les ressources nécessaires et une équipe d'inspecteurs soient dédiées à Montréal par Revenu Québec afin d'assurer le respect des dispositions encadrant l'hébergement touristique, à temps pour le retour du tourisme dans la métropole;
- 3- que Montréal participe activement, avec le ministère du Tourisme, à la mise en place de la réglementation découlant de la loi 67 qui doit permettre à la ministre de suspendre ou de retirer une attestation d'établissement de résidence principale et que cette application soit simple, claire et applicable sur le territoire montréalais.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry pour la présentation de la Déclaration.

Le conseiller Robert Beaudry prend la parole. Il rappelle qu'avant la pandémie, la Ville de Montréal était un lieu prisé par des millions de visiteurs de partout dans le monde, mais que cette affluence touristique cause des impacts sur le parc locatif montréalais, par exemple avec l'avènement des plateformes de partage comme Airbnb, alors que des appartements locatifs sont transformés en hébergements touristiques dans les quartiers centraux. M. Beaudry explique que l'hébergement collaboratif est encouragé pour les résidents qui veulent partager leur appartement avec des touristes, mais que l'hébergement touristique commercial domine largement les affichages sur les plateformes de partage, ce qui constitue une menace pour le parc locatif montréalais.

M. Beaudry poursuit et souligne le travail du conseiller Richard Ryan qui, depuis 2018, a accompagné plusieurs arrondissements dans la mise sur pied de règlements pour mieux encadrer l'hébergement touristique à court terme, alors que l'Administration municipale travaille de concert avec le gouvernement du Québec afin de se doter de plus de pouvoirs dans ce domaine. Le conseiller Beaudry mentionne notamment qu'avec l'arrivée de la pandémie, plusieurs appartements qui étaient offerts en hébergement touristique à court terme sont de retour sur le marché locatif à long terme, mais à un prix 20% plus dispendieux que la moyenne, les rendant ainsi disponibles, mais peu abordables.

En conclusion, le conseiller Beaudry mentionne qu'il faut profiter de la situation maintenant pour se doter de meilleurs outils afin de sortir du cycle de la crise du logement.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle mentionne tout d'abord que l'arrivée de l'économie collaborative, par exemple dans l'industrie de l'hébergement touristique, nécessite un meilleur encadrement. Elle précise entre autres la collaboration de la Ville de Montréal avec le gouvernement du Québec à ce sujet. Mme Boivin-Roy dresse ensuite un bref historique des événements ayant mené à la présentation de cette Déclaration et elle donne l'appui d'Ensemble Montréal.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie la leader de l'opposition officielle Karine Boivin-Roy pour son intervention.

Avant de clore la séance, la présidente du conseil fait un rappel concernant la liste des expressions antiparlementaires et stipule qu'elle en ajoutera au besoin, de même que pour les expressions en anglais.

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux.

À 20 h 34, le conseil reprend l'étude du point 15.04.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Richard Ryan.

M. Ryan prend la parole et remercie le conseiller Robert Beaudry pour sa présentation de la Déclaration. M. Ryan fait mention notamment de la complexité du dossier et de la responsabilité partagée entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Le conseiller Ryan précise ensuite certains passages lors de la prise de parole de la leader de l'opposition officielle, qu'il juge inexacts. Le conseiller Ryan poursuit et résume les démarches qui ont été effectuées par l'Administration depuis 2017 dans ce dossier, et les recommandations qui ont été présentées au gouvernement provincial à ce sujet, afin de mieux encadrer l'offre en matière d'hébergement touristique.

En conclusion, le conseiller Ryan insiste sur le fait que le gouvernement provincial doit disposer de plus d'inspecteurs sur le territoire montréalais afin d'assurer le respect des dispositions encadrant l'hébergement touristique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie le conseiller Richard Ryan pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Richard Ryan lors de son intervention. Mme Boivin-Roy demande au conseiller Ryan de préciser quels sont les propos qu'il juge inexacts. Le conseiller Richard Ryan donne des éléments de réponse à la leader de l'opposition officielle. La présidente du conseil les remercie et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 20 h 42, le conseil débute l'étude des dossiers en orientation.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0490

Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 6 673 040 \$, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec), majorant ainsi le montant total du contrat à 25 546 355 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 478 679 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept éco-centres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec) (CG18 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 873 315 \$ à 25 351 994 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 194 361 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217075002
80.01 (20.01)

CM21 0491

Exercer la première année d'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 \$ à 1 321 580,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 et d'autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 \$ à 1 321 580,15 \$, taxes incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	294 152 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 375 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211543002
80.01 (20.02)

CM21 0492**Exercer la première option de renouvellement de l'entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 584 435,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Westburne (CG18 0169);
- 2- d'imputer ces dépenses au budget du PTI du SGPI, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2021-2025 pour la livraison de véhicules électriques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211029002
80.01 (20.03)

CM21 0493**Exercer les options de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 \$ à 2 310 358,41 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 \$ à 2 310 358,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211073001
80.01 (20.04)

CM21 0494

Accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à TechnoMontréal pour l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à TechnoMontréal afin d'appuyer l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal 2021, qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208468001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0495

Accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18142 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 864,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18142;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215035003
80.01 (20.06)

CM21 0496

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., d'une durée de trois ans, pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466;
- 2 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218008001
80.01 (20.07)

CM21 0497

Accorder un contrat à Mofax électrique ltée, d'une durée approximative de 24 mois, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Mofax électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée, d'une durée approximative de 24 mois, pour une somme maximale de 752 218,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21016-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Mofax électrique ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438009
80.01 (20.08)

CM21 0498

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 1 082 489,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15673;
- 2 - d'autoriser une dépense de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218115003
80.01 (20.09)

CM21 0499

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6572 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 662,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6572;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 366,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 790,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218161001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0500

Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15720 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15720;
- 2 - d'autoriser une dépense de 396 433,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 39 643,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Immobilier Belmon inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210652002
80.01 (20.11)

CM21 0501

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15700 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 100,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15700;
- 2 - d'autoriser une dépense de 309 915,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 103 305,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Gestion Septem inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211029001
80.01 (20.12)

CM21 0502

Accorder un contrat à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18351 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le groupe Desfor, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 4 351 501,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18351;
- 2- d'autoriser une dépense de 435 150,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Le groupe Desfor;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218144001
80.01 (20.13)

CM21 0503

Accorder un contrat à La Piscine pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de services par lequel La Piscine, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217953001
80.01 (20.14)

CM21 0504

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1 pour une somme de 474 823,76 \$, taxes incluses - 2 soum.) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 pour une somme de 422 372,16 \$, taxes incluses - 1 soum.) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public 21-18583

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme désignée ci-après, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour la gestion de tableau de bord Qlik et système de gestion Python pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18583;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 – prestation de services de développement de Tableau de bord Qlik	474 823,76 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 – prestation de services pour la gestion des outils Python	422 372,16 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215006001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0505

Accorder un soutien financier de 95 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », pour 2021, en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1210154001
80.01 (20.16)

CM21 0506

Accorder un soutien financier au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet « Paroles de paysage » dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 201 450 \$, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 201 450 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet Paroles de paysage, retenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217102002
80.01 (20.17)

CM21 0507

Approuver les projets d'Addenda 1, aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 \$, soit 100 000 \$ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc., majorant ainsi le soutien financier total de 100 000 \$ à 200 000 \$ et 50 000 \$ à La porte ouverte Montréal majorant ainsi le soutien financier total de 50 000 \$ à 100 000 \$ / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les projets d'Addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. ainsi qu'entre la Ville de Montréal et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin de chacune des conventions au 31 juillet 2021 et accordant aux deux organismes un soutien financier additionnel totalisant la somme de 150 000 \$, soit un soutien additionnel respectif de 100 000 \$ et de 50 000 \$, majorant ainsi le soutien financier de 100 000 \$ à 200 000 \$ pour le premier organisme et de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour le deuxième;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218741001
80.01 (20.18)

CM21 0508

Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder, d'une durée de cinq ans, pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier, pour une somme maximale de 267 920,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18558 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18558;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214464004
80.01 (20.19)

CM21 0509

Exercer une option de prolongation, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée (CG18 0220) / Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 \$, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 \$, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Itée pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 \$, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 \$, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1213838001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0510

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217956001
80.01 (20.21)

CM21 0511

Autoriser une dépense de contingences additionnelle de 87 028,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313) et autoriser le transfert d'une somme de 604 695,01 \$, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 \$ à 1 300 000 \$, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 \$ à 3 736 687,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense des contingences additionnelle de 87 028,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313);
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 \$, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 \$ à 1 300 000 \$, taxes incluses, ainsi que le montant total du contrat de 3 649 659,01 \$ à 3 736 687,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 02, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1217231008
80.01 (20.22)

CM21 0512

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pieds carrés, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est), pour une dépense totale de 1 813 182,71 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'une première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. (CG09 0508), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pieds carrés faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 \$, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 \$, pour une dépense maximale de 306 763,93 \$;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216025004
80.01 (20.23)

CM21 0513

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés, pour les besoins du Bureau des réclamations, pour une dépense totale de 508 737,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, pour une période de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020, pour un loyer total de 497 324,36 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur Place Versailles inc., au montant de 9 918,61 \$, auquel s'ajoute des contingences au montant de 1 494,68 \$, pour une dépense maximale de 11 413,29 \$, taxes et contingences incluses;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216025005
80.01 (20.24)

CM21 0514

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2021, au montant de 38 304,76 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 343 210,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2021, au montant de 38 304,76 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 \$. Le montant total mensuel à déboursier est de 42 901,33 \$. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216232001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0515

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil, à compter du 1^{er} janvier 2021, au montant de 13 690,05 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 122 662,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à compter du 1^{er} janvier 2021 au montant de 13 690,05 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 \$. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 \$. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216232002
80.01 (20.26)

CM21 0516

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 6 397 928 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeois et rue Charon

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 6 397 928 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeois et rue Charon;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218440002
80.01 (20.27)

CM21 0517

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 186 942 \$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeois et rue Sainte-Madeleine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 186 942 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeois et rue Sainte-Madeleine;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218440001
80.01 (20.28)

CM21 0518

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 788 488 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 788 488 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219168001
80.01 (20.29)

CM21 0519

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 007 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 007 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219053001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0520

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 808 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 808 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217597001
80.01 (20.31)

CM21 0521

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 1 614 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 1 614 000\$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217597003
80.01 (20.32)

CM21 0522

Accorder un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville de Montréal et les activités de recherche et d'acquisition de talents, d'une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217520002
80.01 (20.33)

CM21 0523

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Aréo-Feu ltée et Boivin et Gauvin inc., pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 20-18251 (3 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 2 soum. pour le lot 2) / Montant estimé est de 777 231 \$, taxes incluses, pour Aréo-Feu ltée et de 569 126,25 \$, taxes incluses, pour Boivin et Gauvin inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Aéro-Feu ltée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 231 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Boivin et Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Fire Dex à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 569 126,25 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1213838003
80.01 (20.34)

CM21 0524

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6513 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6513;
- 3 - d'autoriser une dépense de 686 882,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 161 194,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 20, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1218197001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0525

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de quatre ans, avec une possibilité de prolongation d'un an - Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18598 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Services professionnels en architecture et ingénierie	1 328 789,07 \$
Groupe Marchand architecture et design inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie	2 777 052,11 \$
- 3 - d'autoriser une dépense de 615 876,18 \$, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 \$, taxes incluses. lot 2 : 416 557,82 \$, taxes incluses), à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0526**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, dans la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10348 (6 soum.) / Autoriser une dépense de 133 472,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses, qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada, sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;
- 3 - d'autoriser un montant de 517 819,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser un montant de 372 870,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 570 561,16 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser une dépense de 133 472,64 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214656002
80.01 (20.37)

CM21 0527**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Constellio inc. pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 4 996 920 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18092 (4 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois périodes de 24 mois, pour un montant maximal de 4 966 920 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18092;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du STI à signer, pour et au nom de la Ville, les documents à cette fin;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208057004
80.01 (20.38)

CM21 0528

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 11 510 601,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10360 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217910002
80.01 (20.39)

CM21 0529

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats de services professionnels à Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de six mois - Dépense totale de 5 395 155,89 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18297 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18297 et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	1 495 537,31 \$
Englobe Corp.	1 574 755,09 \$
GBI Experts-Conseils	1 621 147,50 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 703 715,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219119001
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.44) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0530

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21001-181541-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 901 245,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213438005
80.01 (20.41)

CM21 0531

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18538 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 55 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18538 et au tableau des prix reçus;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 725,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218867001
80.01 (20.42)

CM21 0532

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 461 102,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15686;
- 3- d'autoriser une dépense de 219 165,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219057006
80.01 (20.43)

CM21 0533

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de sept ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 \$, taxes et contingences incluses pour le contrat A et de 19 803 768,27 \$, taxes et contingences incluses pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18260 (Contrat A : 4 soum.) (Contrat B: 3 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la résolution du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 \$
Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 \$ pour le contrat A et de 2 583 100,21 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217343001
80.01 (20.44)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0534

Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

1216945001
80.01 (30.01)

CM21 0535

Autoriser une appropriation de 1 253 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 845 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 253 000 \$ en provenance de la réserve de voirie locale ainsi que d'un montant de 845 000 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour la période de juin à décembre 2021;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218862001
80.01 (30.02)

CM21 0536

Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pour une somme maximale de 9 084 473,68 \$ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 \$, pour une dépense totale de 9 400 654,93 \$, taxes et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473,68 \$, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier 5 à la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 \$ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210805002
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur le point 42.01.

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne les travaux jusqu'au mardi 18 mai 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mai 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 mai 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL, LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA DEMANDE D'UN COMITÉ PLÉNIER SUR LE POINT 80.01 (42.02) :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (51.02) :

Mme Christine Black, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

La présidente enchaîne en souhaitant que les membres du conseil se recueillent à la mémoire de l'auteur Claude Jasmin qui est décédé le 29 avril dernier et dont elle souligne brièvement l'œuvre. Né à Montréal dans Villeray, qu'il décrira affectueusement dans le roman *La Petite Patrie*, M. Jasmin a participé à célébrer Montréal. La présidente du conseil, en son nom et ceux des membres du conseil, offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches et aussi à tous les admirateurs de feu M. Jasmin.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, mentionne également le départ de M. Pierre Des Marais II, le 10 mai dernier. Mme Miron mentionne que M. Des Marais a connu une carrière très active en politique, dont 14 ans comme maire de la Ville d'Outremont (1969-1983) et sept ans à la présidence du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (1978-1985). Au nom de tous les élus-es, Mme Miron offre ses sympathies à ses proches et à la grande famille politique. En terminant, elle souligne les décès du frère du conseiller Giovanni Rapanà et de la mère du conseiller Abdelhaq Sari. Les membres du conseil se joignent à la présidente pour offrir leurs condoléances aux collègues endeuillés.

La présidente du conseil demande à tous de se lever pour une minute de silence.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 13 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Aleshia Jensen	M. Craig Sauv�	What is the estimated STM annual fare evasion cost, compared to the STM's annual security costs?
Lamia El haj	Pierre Lessard-Blais	Avez-vous un plan pour les residents rue de marseille /avenue de repentigny pour les places de stationnement? Depuis le changement de rue de Marseille � un sens unique nous manquons gravement de places pour stationner et c'est devenue une grande angoisse pour les r�sidents qui grand nombre ont fini par d�m�nager. Nous ne comprenons pas ce changement a �t� bas� sur quels besoins et au service de qui, car certainement la majorit� des r�sidents ne sont pas d'accord quant � l'utilit� de la piste cyclable compar�e aux besoins de trouver de la place pour stationner sa voiture! Merci
Sophie Diouf	M. Alex Norris	Y a-t-il des �valuations des besoins des �l�ves ou de la communaut� qui influencent les choix budg�taires en ce qui concerne les programmes de police /agents sociocommunautaires dans les �coles ?
Thomas Morin	M. Benoit Dorais	La loi exige que le r�le d'�valuation fonci�re attribue une valeur � chaque unit� sur la base de sa valeur r�elle. Le cadre actuel ne permet pourtant pas d'�valuer les copropri�t�s indivises sur la base de leur valeur r�elle. La compte de taxe des propri�t�s indivises est artificiellement trop bas alors que celui de toutes les autres propri�t�s est, par cons�quent, artificiellement gonfl�.

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Thomas Morin	M. Benoit Dorais	SUITE - Quelle démarches la ville de Montréal a-t-elle prise pour demander des changements qui lui permettrait de se conformer à la loi?
Marianne Pelton	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Nous savons maintenant que le coronavirus se transmet par voie aérienne. Vu cela, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas créé des mesures strictes de distanciation sociale auxquelles doivent adhérer les agents de la SPVM et de la STM, pour qu'ils et elles ne mettent pas en danger la population civile, à travers des interventions trop proches?
Rania N	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Allez -vous améliorer les services d'inspection de la ville? Ce n'est pas normale d'être pris avec des coquerelles pendant un an
Roxanne Milot	Mme Valérie Plante	Quelles actions sont ou seront mises en place pour assurer que tous.tes puissent exercer leur DROIT au logement?.
Erika Morris	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	On May 31st 2020, Montreal Mayor Valérie Plante publicly voiced her support for the Black Lives Matter movement on Twitter, highlighting the need for a series of systematic measures to tackle the problems of racial and social profiling that plague our city. So what has been done?
Norman Sabin	Mme Valérie Plante	Good May 17 Montreal City Council, I ask this question to help reduce air pollution and improve traffic flow. Bus signals are present at hundreds of intersections. They are the red lights with the vertical white bar, and allow buses to get ahead of thru traffic. They last 6 to 10 seconds, depending on the intersection, and many run 24/7. For example, at Cavendish and Monkland, the cycle time is 70 seconds of which 7 goes to the bus signals. At Earnscliffe and CSL Rd, the bus signals last 10 seconds. Often, however, there are no buses for the bus signals, yet they activate anyway. This prevents cars and trucks from moving, and the unnecessary idling hurts the environment. Of note, pedestrians and cyclists are also blocked by bus signals. Why can't bus signals be activated by buses or bus drivers? No bus, no bus signal, and everyone else gets more green time. If Montreal is truly a "green" city, it needs to have smarter bus signals. Thanks. Norman Sabin
François Picard	Mme Caroline Bourgeois	Les hommes ont 10 fois plus de chance que les femmes d'être interpellés par la police selon le rapport sur les interpellations policières commandé par le SPVM en 2019. Il y a un donc un écart statistique notable puisque les hommes ne constituent que 50% de la population. On est loin de l'égalité des chances. Voici ma question: - Est-ce qu'on peut accuser le SPVM de sexisme systémique contre les hommes?
Ron Pelletier	M. Éric Alan Caldwell	Je soumet cette question en mon nom et celui de plus d'une douzaine de résidents aveugles ou malvoyants qui traversent quotidiennement l'intersection Cavendish/Sherbrooke. Plusieurs personnes présentant une déficience visuelle vivent dans le secteur compte tenu de la proximité de services et du Centre MAB .

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ron Pelletier	M. Éric Alan Caldwell	SUITE - Pour nous, traverser est encore plus difficile. Nous avons l'impression de mettre nos vies en danger chaque fois. Un arrêt des 4 côtés serait la solution idéale et contribuerait énormément à la sécurité piétonnière, au minimum, un signal sonore sur le coin nord ouest pour la traversée nord-sud. Cette intersection est qualifiée par plusieurs comme un classique "accident mortel à venir", nous aimerions voir des avancements avant que cela ne se produise. Qu'allez-vous mettre en place MAINTENANT afin de sécuriser cette intersection pour tous les piétons, et plus spécifiquement pour ceux présentant des difficultés plus particulières?
Jeremie Alarco	M. Robert Beaudry	La pandémie, et bien sûr la crise climatique avant, a mis en lumière l'importance vitale des espaces verts dans la métropole. L'administration actuelle a créé le grand parc de l'ouest pendant ce mandat. Est-ce que d'autres gestes aussi forts sont à prévoir dans les prochaines années? Quelles sont les prochaines étapes en matière de protection des espaces verts?
Estelle Davis	M. Craig Sauvé (M. Alex Norris)	Considering the many calls to defund the police over the last year, how can the City justify its decision to give STM agents new powers to make arrests which is essentially one big step towards turning them into police?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 04. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, donne la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui désire savoir ce qu'il adviendra des questions non répondues. La présidente du conseil rappelle qu'elle réfère les citoyens, lors de la lecture d'une question dont la thématique a déjà été abordée plus de trois fois, à la bande audio du conseil car la réponse a été donnée par un élu du conseil séance tenante. Quant aux autres questions, et en raison du temps imparti par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), elles ne sont pas traitées, à l'instar de celles qui n'étaient pas entendues lorsque le conseil municipal se tenait publiquement en présentiel.

La présidente du conseil donne la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui invite la leader de l'opposition officielle à prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence à ce sujet et suggère, afin d'assurer le bon déroulement des travaux du conseil, de débattre de ces questions par l'entremise de cette Commission.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Aimerait savoir quelles sont les actions que l'Administration mettra de l'avant pour améliorer la salubrité dans les parcs montréalais / Reformule la question

<u>Questions de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quelles ont été les actions de l'Administration, ces trois dernières années, pour l'avancement du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal / Reformule sa question
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Quel est le suivi effectué par l'Administration à la suite de l'adoption de la Motion adoptée en janvier dernier concernant la décriminalisation de la possession simple de drogue / Aimerais savoir comment le débat à ce sujet peut être élargi en incluant la société civile

À 10 h 23,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Effie Giannou	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson) (Mme Émilie Thuillier)	Pourquoi un projet de ruelle verte à Outremont doit avoir deux fois moins d'appuis que les opposants à ce type de projets? / Comment s'assurer que les consultations publiques représentent tous les Montréalais?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Natalie Goulet)	Itinérance et campement du boisé Steinberg – Comment l'Administration municipale peut s'engager davantage dans la prise en charge de cette problématique

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 32.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 33, le mardi 18 mai 2021, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02).

CM21 0537

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) ».

Adopté à l'unanimité.

1213843004
80.01 (42.01)

CM21 0538

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

À 22 h 02 le lundi 17 mai 2021, le conseil suspend ses travaux.

À 10 h 33 le mardi 18 mai 2021, le conseil reprend ses travaux.

À la reprise des travaux, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, des précisions sur la motion de transformer le conseil en comité plénier sur le point à l'étude. M. Miele confirme qu'il est appuyé par la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin Roy et que cette demande vise le conseil du mois de juin 2021.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité M. François Limoges qui demande des éclaircissements sur cette motion et plus précisément l'avis du greffier.

La présidente du conseil suspend brièvement les travaux afin de consulter le greffier.

Après consultation auprès du greffier, la présidente du conseil explique qu'en vertu de l'article 113 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) la motion de transformer le conseil en comité plénier présentée sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour ne peut être débattue. Dans ce cas-ci, la motion de M. Miele ne peut être jugé recevable puisqu'elle concerne un point du conseil municipal du mois de juin, pour lequel l'ordre du jour n'est pas disponible.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil se transforme en comité plénier, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin de permettre aux membres du conseil de questionner l'équipe du Bureau de coordination de la sécurité publique sur l'état de situation de ce dossier.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion de la leader de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps et Zarac (34)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 34

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, à l'effet qu'il aurait « induit le conseil en erreur »; il précise qu'il a plutôt parlé de « ventilation ». M. Dorais donne des explications et réitère que M. Miele a bel et bien parlé « d'absence de ventilation de coûts ». À cet effet, M. Dorais confirme à nouveau que la ventilation des coûts est fournie lors de la présentation mensuelle faite aux conseillers, comme il vient de le souligner. La présidente le remercie pour ces explications et clôt le débat.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.02) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM21 0539

Approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Alan DeSousa soulève une question de privilège durant le droit de réplique du conseiller Craig Sauvé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller DeSousa d'attendre que le conseiller Sauvé termine son intervention avant de soulever une question de privilège.

À 11 h 21, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil, M. Bissonnet, cède la parole au conseiller DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et soulève une question de privilège en précisant qu'il n'a pas fait mention de son désaccord dans ce dossier lors de son intervention et souhaite que le conseiller Sauvé se rétracte sur ce point.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Sauvé.

Le conseiller Sauvé prend la parole et revient sur les propos qu'il a tenus en donnant des exemples à l'effet qu'il n'a pas dit que le conseiller DeSousa voterait contre ce dossier.

Le vice-président est satisfait des explications du conseiller Sauvé et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1217945003
80.01 (45.01)

CM21 0540

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, M. Éric Alan Caldwell à titre de membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de M. Peter Trent.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et soulève une question de règlement afin que soit précisé le moment où le droit de réplique s'applique lors d'une intervention. Après consultation auprès du greffier, le vice-président confirme que l'expression « droit de réplique » s'applique lorsqu'il n'y a plus de demandes de prise de parole. Or, dans ce cas-ci, le conseiller DeSousa a exprimé le souhait d'intervenir avant que le droit de réplique ne soit prononcé par le conseiller Sauvé. Le vice-président redonne la parole au conseiller DeSousa afin qu'il puisse intervenir.

À 11 h 46, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM21 0541

Nominations aux commissions permanentes

La conseillère Rosannie Filato déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Christian Larocque, à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Hadrien Parizeau.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Marvin Rotrand d'être prudent car elle juge que certains propos qu'il a tenus lors de son intervention pouvaient prêter des intentions. Elle cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (51.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps et Zarac (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (24)

Résultat: En faveur : 32
Contre : 24

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (51.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.02)

CM21 0542

Nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement temporaire de madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de la Ville, à compter du 20 mai 2021, conformément à l'article 11 de la Charte du comité d'audit et à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215330006
80.01 (51.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0543

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18526 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Robert Hydraulique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de huit fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 316 932,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18526;
- 2 - d'autoriser une dépense de 65 846,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Robert Hydraulique inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1215382005

CM21 0544

Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour les années 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18078 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres, pour 2021-2024, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18078;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9190-8673 Québec inc.	Lot 1	1 592 150,81 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Lot 2	1 583 856,51 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée	Lot 3	1 870 538,62 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 504 654,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 756 981,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de ces adjudicataires;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218174001

CM21 0545

Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour une somme maximale de 954 709,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services, en date du 9 avril 2021;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217655003

CM21 0546

Conclure une entente-cadre avec Gestion Paramédical inc. pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins, pour une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 479 878,84 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18656 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion Paramédical inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de premiers soins, pour une somme maximale de 417 285,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18656;
- 2 - d'autoriser une dépenses de 62 592,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1217360001

CM21 0547

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 21 - 18635 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0679;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 785,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18635;

- 2- d'autoriser une dépenses de 94 917,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218696003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0548

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la ville de Montréal - Dépense totale de 933 333,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10364 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder, au seul soumissionnaire, Services Infraspéc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 888,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10364;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 444,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218023001

CM21 0549

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 157 771,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466621 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0685;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Bruneau électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 809,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466621;
- 2 - d'autoriser une dépense de 192 961,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1212968006

CM21 0550

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 342 753,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466644 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0686;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 118 961,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466644;
- 2 - d'autoriser une dépense de 223 792,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Itée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1212968007

CM21 0551

Accorder un contrat à Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021) - Dépense totale de 4 481 247,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463417 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0690;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 963,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463417;
- 2- d'autoriser une dépense de 383 796,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 259 487,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Viatek inc.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217231028

CM21 0552

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 1 606 616,83 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15710 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 144 313,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15710;
- 2- d'autoriser une dépense de 228 862,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 233 440,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanicaction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218807001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0553

Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest - Dépense totale de 2 023 597,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414210 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 610 619,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414210;
- 2 - d'autoriser une dépense de 193 274,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 219 703,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Excavation Gricon (3286916 Canada inc.);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217231024

CM21 0554

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15665 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 274,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15665;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 990,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 679,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Axe Construction inc.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1211670001

CM21 0555

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 720 361,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466645 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 634,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466645;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 726,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1212968008

CM21 0556

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Anjou, de Lachine, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021) - Dépense totale de 4 137 925,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463418 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra, un contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Anjou, de Lachine, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 565 241,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463418;
- 2- d'autoriser une dépense de 356 524,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 216 160,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Meloche, Division de Sintra;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1217231031

CM21 0557

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements de la ville de Montréal - Dépense totale de 690 078,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460911 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 242,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460911;
- 2 - d'autoriser une dépense de 84 936,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 38 899,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1217231015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mai 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 mai 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Christine Black et Mme Rosannie Filato.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 51.02 :

Mme Christine Black, M. Benoit Dorais, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA QUESTION PRÉALABLE SUR LE POINT 65.03

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux sur les points 20.16 à 20.20 réunis avant la pause du midi.

CM21 0558

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans sept intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 3 300 000 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466646 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à sept intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 750 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466646;
- 2- d'autoriser une dépense de 550 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1212968009

CM21 0559

Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour concevoir et réaliser des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de Lumière - Dépense totale de 937 046,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3, pour concevoir et réaliser des interventions multimédias pour l'événement Jardins de lumière, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 937 046,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service, en date du 19 février 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Atomic 3 et la Ville de Montréal à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1213815004

CM21 0560

Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1218020001

CM21 0561

Approuver un projet de bail par lequel le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar, d'une superficie de 2 880 pieds carrés, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un terme d'un an rétroactivement du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19, pour un loyer total de 41 760 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19, un local d'une superficie de 2 880 pieds carrés, situé au 544, avenue Davaar, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement à compter du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour un loyer total de 41 760 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1218042002

CM21 0562

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 \$, plus les taxes applicables. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, à des fins de bureaux, les locaux 319, 323 et 341 d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2021, moyennant un loyer total de 63 091,44 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1218682003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0563

Approuver le projet d'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, pour une durée de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense maximale de 72 432 \$ annuellement, pour un total de 217 296 \$, toutes taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0711;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 72 432 \$ annuellement, pour un total de 217 296 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1211543001

CM21 0564

Accorder un soutien financier de 16 500 000 \$ à la Compagnie de théâtre Le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0723;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 16 500 000 \$ à La Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217666002

CM21 0565

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 105 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 187^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0720;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 105 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour soutenir la 187^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1216370005

CM21 0566

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 630 000 \$ à Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 12^e édition du festival Montréal Complètement Cirque 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0717;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir la 12^e édition du festival Montréal Complètement Cirque;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1216370007

CM21 0567

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ à Les Francfolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 32^e édition des Francos de Montréal 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à l'organisme Les Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 32^e édition des Francos de Montréal 2021;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1216370006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0568

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 180 000 \$ au Festival du Nouveau cinéma de Montréal pour l'organisation de la 50^e édition du Festival du nouveau cinéma 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0722;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 50^e édition du Festival du nouveau cinéma;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1216370021

CM21 0569

Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang, dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0724;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang approuvé par la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1198441002

CM21 0570

Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 \$ à 962 284,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 \$ à 962 984,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1217231052

CM21 0571

Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0777;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux disposition de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel l'organisme sans but lucratif Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, pour une durée de 28 mois, soit pour une somme maximale de 364 699 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget de la Direction générale, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1217736001

CM21 0572

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 5 476 261,41 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463217 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 759 795,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463217;
- 3- d'autoriser une dépense de 485 061,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 231 404,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1217231018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0573

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon - Dépense totale de 11 932 001,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446210 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 dans l'arrondissement de LaSalle aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 653 572,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446210;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 065 357,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 213 071,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1217231010

CM21 0574

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 12 299 123,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460521 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 702 400,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460521;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 170 706,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 426 016,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1217231019

CM21 0575

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 716 821 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463317;
- 3 - d'autoriser une dépense de 271 682,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation de rendement de Clean Water Works inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1217231020

CM21 0576

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon - Dépense totale de 7 080 201,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 326001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 489 136,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326001;
- 3 - d'autoriser une dépense de 608 975,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 982 089,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1217231023

CM21 0577

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 11 809 574,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460523 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 246 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460523;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 154 154,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 408 920 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1217231027

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0578

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin - Dépense totale de 8 402 350,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 428410 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0791;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans le boulevard Grande-Allée, de la rue Fleury au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 586 888,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428410;
- 3- d'autoriser une dépense de 688 232,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 127 229,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Duroking Construction;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1217231025

CM21 0579

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 642 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415410;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 963 059,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 860 781,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1217231021

CM21 0580

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon, dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 973 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 202106;
- 3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 \$, taxes et contingences incluses;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1210575002

CM21 0581

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 15 723 327,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463211 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 820 502,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463211;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 486 754,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 416 069,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1217231032

CM21 0582

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 930 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463318;
- 3- d'autoriser une dépense de 693 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 145 777 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1217231033

CM21 0583

Accorder un soutien financier de 3 000 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 000 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1210154002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0584

Autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine / Modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0728;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine et de modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201097005

CM21 0585

Accepter la délégation du conseil d'agglomération, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1216945002

CM21 0586

Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0816;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1210252001

CM21 0587

Offrir aux conseils d'arrondissement, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire des arrondissements participants, pour la période se terminant en 2034, et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, une fois qu'elle sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* - Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de 600 000 \$, entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité - Autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0822;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire des arrondissements participants pour la période se terminant en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, lorsque ladite entente sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants;
- 2- d'autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de 600 000 \$, entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 3- d'autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1208746002

CM21 0588

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2020 - volet conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0825;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 323 260 000 \$ au PDI 2021-2030, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2020, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1212689001

CM21 0589

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2020 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2020 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 92 495,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 849,0 \$ (en milliers de dollars);
- 5- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 174 586,4 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 296,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 178 500,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021 lié à l'aide gouvernementale pour la COVID-19;
- 8- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 2 083,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 9- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 5 158,1 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1216254001

CM21 0590

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) », afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour la vie, ajouter les tarifs de forfaits pour cinq institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1216744002

CM21 0591

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213243001

CM21 0592

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1211081003

CM21 0593

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1217632002

CM21 0594

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1208168007

CM21 0595

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1219126001

CM21 0596

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1219131001

CM21 0597

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1200769001

CM21 0598

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) », afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1214990001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0599

Adoption - Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donnée du Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0449;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0449;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1217796004

Règlement 21-022

CM21 0600**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0450;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève » à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0450;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021, par sa résolution CE21 0610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1210543001

Règlement 21-023

CM21 0601**Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0451;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0451;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021, par sa résolution CE21 0611;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1215950001

Règlement 21-024

CM21 0602

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable / Remplacement de l'assemblée publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable;
- 2- de remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125 RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros

M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Hadrien Parizeau
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem

43.01 1217252002

Règlement P-20-041-1

CM21 0603

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Anjou du 22 mars 2021, par sa résolution CA21 12066 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 12075 du conseil d'arrondissement d'Anjou à sa séance du 22 mars 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 27 mars 2021 au 10 avril 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 26 mars 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1208770046

Règlement 04-047-222

CM21 0604

Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89^e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot 1 248 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1219026003

CM21 0605

Renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1219098001

CM21 0606

Approuver la nomination de M^e Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0836;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de M^e Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- que le greffier actuel, M^e Yves Saindon, en plus d'assurer la transition avec le nouveau greffier et directeur du Service du greffe, continue, jusqu'à son départ effectif, à agir à titre d'assistant greffier et ce, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand et Émilie Thuillier, au leader de la majorité, M. François Limoges, au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui s'exprime au nom d'Ensemble Montréal, au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, au conseiller Alan DeSousa ainsi qu'à la mairesse de Montréal Mme Valérie Plante, qui félicitent M^e Emmanuel Tani-Moore pour sa nomination et remercient M^e Yves Saindon pour la qualité de sa prestation de travail à titre de greffier et lui souhaite du succès dans la réalisation de ses projets futurs.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et adresse elle aussi ses félicitations et remerciements à M^e Tani-Moore et M^e Saindon.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1218451001

CM21 0607

Nomination et renouvellement de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Myriam Boileau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen;
- 2- d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en mai 2024;
- 3- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217181003

CM21 0608

Nomination aux commissions permanentes

La conseillère Rosannie Filato déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de nommer M. Christian Larocque, à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Hadrien Parizeau.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur le point 51.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps et Zarac (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (24)

Résultat: En faveur : 32
Contre : 24

La présidente du conseil déclare le point 51.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

51.02

Point 65.01

Motion de l'opposition officielle afin de maintenir le financement et le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres que cette motion ne sera pas traitée en raison de l'absence de son auteur, le conseiller Abdelhaq Sari, et ce, en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat s'engage sur le point 65.02.

À 16 h 06, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, propose, avec l'accord des parties impliquées, de suspendre l'étude du point 65.02 afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement proposé par l'Administration et invite les membres à poursuivre avec l'étude d'autres points à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM21 0609**Motion non partisane visant à examiner des systèmes de gestion des preuves qui réduisent le temps et les coûts relatifs à la préparation administrative des dossiers juridiques, ainsi que les coûts de stockage des données recueillies à l'aide de caméras corporelles**

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version du point 65.04, travaillée en collaboration avec la conseillère Caroline Bourgeois, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration, qui se lit comme suit :

Attendu que l'Ontario prévoit mettre en œuvre, pour ses services de police, un système numérique de gestion des preuves qui, selon cette province, permettra aux agents de se concentrer sur la résolution et la prévention de la criminalité plutôt que sur la préparation de dossiers papier destinés à être présentés devant les tribunaux;

Attendu que l'état du droit ontarien diffère de celui du Québec, et que toute comparaison se doit de prendre en compte ces différences fondamentales;

Attendu que selon la sollicitrice générale, Sylvia Jones, le système infonuagique que le gouvernement de l'Ontario mettra en œuvre dans toute cette province permettra à la police de recueillir, stocker, gérer et échanger des preuves numériques en toute sécurité;

Attendu que le système ontarien de gestion des preuves permet de stocker et d'échanger facilement de lourds fichiers audio, vidéo et photographique et de les transmettre en toute sécurité aux avocats de la Couronne et à d'autres corps de police comme la police provinciale de l'Ontario, la police des Premières Nations et l'unité de la surveillance et des enquêtes pour les services correctionnels;

Attendu que la police régionale de Peel et le service de police de Toronto utilisent déjà un système de gestion numérique qui, selon ces corps policiers, réduit considérablement le temps et les coûts administratifs relatifs à la préparation des agents pour se présenter en cour et permet un échange fluide, efficace et sécurisé des dossiers soumis en preuve entre le service de police et les tribunaux;

Attendu que le service de police de Toronto utilise Axon Evidence, une plateforme de gestion numérique des preuves en nuage qui réduit les coûts, les ressources et le matériel relatifs aux infrastructures de TI et procure des économies considérables en permettant au service de police de Toronto et aux autres organismes qui utilisent le système de trier, gérer, examiner, étiqueter, transcrire et échanger ces preuves sous forme numérique afin qu'elles puissent être utilisées plus rapidement dans le cadre d'enquêtes et par les tribunaux, et ce, de manière plus économique;

Attendu que l'expérience du projet pilote des caméras portatives au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a démontré que l'absence d'arrimage des nombreux systèmes informatique au sein du SPVM (systèmes sur les événements criminels, d'analyse et de répartition des appels 911, d'émission de constats d'infraction) ainsi que les différentes cours de justice n'ont pas permis une gestion et un partage efficace d'informations essentielles;

Attendu que les services de police de toute l'Amérique du Nord font appel à des solutions technologiques pour stocker et gérer, à un coût extrêmement abordable, les énormes quantités de données produites par les caméras corporelles, ce qui a convaincu de nombreux corps policiers d'équiper tous leurs agents de caméras corporelles;

Attendu qu'il existe, sur le marché, diverses solutions technologiques qui permettent aux services de police de stocker et gérer efficacement de grandes quantités de données à un coût suffisamment bas pour que les systèmes de gestion numérique soient considérés comme abordables et ne constituent pas un obstacle à l'utilisation de caméras corporelles;

Attendu que les systèmes de gestion fondés sur des données probantes peuvent offrir un avantage supplémentaire en réduisant les retards relatifs aux procédures du système de justice municipal, augmentant ainsi les revenus et la rentabilité;

Attendu que la Ville de Montréal est de plus en plus isolée, car les coûts annuels de stockage et de gestion estimés par son administration sont considérablement plus élevés que les dépenses de corps policiers comme les services de police de New York et de Toronto et la Gendarmerie royale du Canada;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - que le SPVM et la Ville de Montréal poursuivent leur vigie sur les technologies liées aux caméras corporelles, tout comme leurs échanges productifs avec différents partenaires à cet égard, notamment avec la Sûreté que Québec dans le cadre de son projet pilote
- 2 - que la Ville de Montréal soit mandatée pour étudier les systèmes numériques de gestion des preuves, incluant spécifiquement celui utilisé par la police régionale de Peel et le service de police de Toronto, lequel est en cours de déploiement dans l'ensemble de l'Ontario, afin de nourrir une analyse éclairée et détaillée des coûts et bénéfices du déploiement des caméras corporelles qui prendra notamment en compte la capacité d'adaptation aux enjeux technologiques spécifiques à Montréal et de faire rapport de l'avancement de ces études, au moins de façon préliminaire, au conseil municipal à sa réunion de septembre 2021;
- 3 - que la Ville de Montréal ajoute à son rapport final une liste des services de police des grandes villes du Canada et des États-Unis qui utilisent des caméras corporelles, ainsi qu'une analyse des coûts, notamment en ce qui concerne l'achat et le stockage.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Ce dernier présente la motion, inspirée du modèle ontarien, qui constitue un mandat à la Ville de Montréal pour étudier des systèmes de gestion de preuve afin de faire des recommandations aux membres du conseil du choix du meilleur système pour ce faire. Il remercie la conseillère Caroline Bourgeois pour son appui à l'élaboration de la nouvelle version de la motion et demande à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur. M. Rotrand poursuit au sujet notamment des multiples technologies existantes qui doivent être encadrées afin d'assurer la vie privée du public, tout en facilitant une gestion rapide des preuves à un coût abordable, ainsi qu'un partage efficace de ces preuves. Il précise que le but est également de réduire les lourdeurs bureaucratiques et les coûts du système de justice. Il invite les membres du conseil à prendre connaissance de la nouvelle version.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour la présentation de la motion et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

La conseillère Caroline Bourgeois prend la parole pour remercier le conseiller Rotrand d'avoir soumis une telle motion aux membres du conseil, mais également pour son ouverture aux modifications apportées à cette nouvelle version. Elle souligne qu'il est nécessaire de se fier aux expériences d'un peu partout en matière de technologie. Elle mentionne entre autres le partenariat du SPVM au projet pilote de la Sûreté du Québec dans le dossier des caméras portatives afin de permettre de faire une analyse étendue avec des juridictions différentes, pour un rapport final plus complet des coûts et du stockage de données qui constituent un enjeu important dans ce dossier. Mme Bourgeois invite les membres du conseil à appuyer cette motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Bourgeois pour son intervention et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM21 0610**Motion non partisane pour la prolongation du trajet de la branche nord du REM à l'Est de l'A25**

Attendu que le projet du REM de l'Est annoncé le 15 décembre dernier est une avancée incroyable pour la mobilité dans l'Est de Montréal;

Attendu qu'en signant la Déclaration de l'Est en décembre 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à réaliser, dans un esprit de collaboration, le grand chantier de revitalisation de ce territoire à fort potentiel de développement;

Attendu que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adhère aux principes et objectifs de la Déclaration de l'Est;

Attendu qu'un des axes prioritaires de la Déclaration a pour objectif de favoriser une mobilité durable et intégrée;

Attendu que l'Est de Montréal souffre d'un manque important d'offre en transport en commun et en transport actif;

Attendu que cette Déclaration reconnaît les défis majeurs de l'Est de Montréal en matière de mobilité et prévoit la réalisation des études nécessaires pour remédier à la situation;

Attendu qu'à la suite de la signature de cette déclaration, le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec en mai 2019 pour réaliser l'étude pour un nouveau mode de transport pour desservir l'Est;

Attendu qu'à la suite de cette étude, la Caisse a annoncé en décembre 2020 un projet structurant de 10 milliards de dollars pour doter l'Est de Montréal d'un REM entièrement électrique;

Attendu que ce projet est une excellente nouvelle pour le transport collectif dans l'Est de Montréal, et qu'il s'agit d'une véritable révolution attendue depuis longtemps pour notre territoire;

Attendu que le trajet actuel de la branche Nord présenté par la CDPQ a comme terminus le CÉGEP Marie-Victorin, situé à la limite Ouest du quartier Rivière-des Prairies;

Attendu que Rivière-des-Prairies est un quartier enclavé entre l'autoroute 25, l'autoroute 40 et la rivière des Prairies;

Attendu qu'il s'agit de barrières importantes à la mobilité, difficiles à franchir à pied ou par d'autres modes de transport actif;

Attendu que le trajet actuel du REM ne prévoit pas de station à l'Est de l'autoroute 25 et au Nord de l'autoroute 40 alors que plus de 50 000 personnes y vivent;

Attendu que tout projet structurant de cette envergure doit prendre en compte les besoins de la population et viser l'acceptabilité sociale;

Attendu que cette même résolution a été adoptée à l'unanimité au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du 2 février 2021, par la mairesse Caroline Bourgeois et tous les élus : Richard Guay, Suzanne Decarie, Giovanni Rapanà, Gilles Deziel, Lisa Christensen, Nathalie Pierre-Antoine;

Il est proposé par M. Giovanni Rapanà

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Caroline Bourgeois
Mme Suzanne Décarie

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande officiellement à la CDPQ et au gouvernement du Québec de répondre positivement aux besoins de la population de Rivière-des-Prairies en prolongeant le trajet du REM à l'Est de l'autoroute 25 afin de desservir ce quartier.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Giovanni Rapanà pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rapanà prend la parole et présente la motion qui constitue un cri du cœur des résidentes et résidents du secteur enclavé de l'est de l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour leur permettre un accès direct au centre-ville. Puis, il fait la lecture de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rapanà pour la présentation de la motion et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

La conseillère Caroline Bourgeois Bourgeois prend la parole et demande à être ajoutée à titre d'appuyeur étant donné qu'elle est l'instigatrice de cette motion qui a été adoptée à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de février dernier. Elle fait part de son appui pour les mêmes raisons énumérées par le conseiller Rapanà et pour une meilleure rentabilisation de ce plus important projet de transport collectif.

La présidente du conseil remercie la conseillère Bourgeois pour son intervention et cède la parole à la conseillère Suzanne Décarie.

La conseillère Suzanne Décarie prend la parole pour demander à ce que son nom soit également ajouté à titre d'appuyeur à la motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Suzanne Décarie et cède la parole au conseiller Rapanà afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

À 16 h 30, le conseil reprend l'étude du point 65.02.

CM21 0611

Motion de l'opposition officielle pour mettre fin à la crise des campements de fortune à Montréal

Attendu que les pertes d'emplois induites par la COVID-19, jumelées à la crise du logement, ont eu pour effet de précariser et d'accentuer la précarité d'un grand nombre de Montréalais et Montréalaises, et que, par conséquent, certains d'entre eux se sont retrouvés à la rue;

Attendu qu'en mars 2020, l'état d'urgence sanitaire local a été proclamé par la Ville de Montréal parce que les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance avaient besoin de renfort;

Attendu qu'à l'été 2020, alors que la Ville de Montréal fermait progressivement les refuges temporaires qu'elle avait ouverts, la crise atteignait son paroxysme avec l'apparition du campement de fortune situé sur la rue Notre-Dame ainsi que dans plusieurs autres arrondissements;

Attendu que l'an passé, les campements de fortune ont posé des enjeux de sécurité se manifestant notamment par la prostitution, l'intoxication et par l'incendie ayant poussé le Service de sécurité incendie de Montréal à ordonner l'évacuation des lieux le long de la rue Notre-Dame;

Attendu que la façon dont a été démantelé le campement de fortune par la police montée du SPVM a été fortement dénoncée par les organismes communautaires ainsi que par l'Opposition officielle;

Attendu que dès avril 2021, de nouveaux campements de fortune ont vu le jour dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Lachine et du Plateau-Mont-Royal, que la fermeture progressive des refuges temporaires par la Ville de Montréal entamée au mois de mai aura pour effet de générer un scénario similaire à celui vécu l'an passé et que l'administration n'a toujours pas dévoilé de plan d'action pour l'éviter;

Attendu qu'en plus de poser des enjeux de sécurité aux personnes vivant au sein des campements de fortunes, l'apparition de ces derniers pose des enjeux de sécurité pour les résidents et que la Ville de Montréal est garante de la sécurité de tous et toutes sur son territoire;

Attendu que l'Opposition officielle a demandé à maintes reprises à l'administration d'augmenter le financement des organismes œuvrant sur le terrain, de maintenir les mesures hivernales et de bonifier le nombre d'équipes mixtes de policiers et d'intervenants sociaux, en vain;

Attendu que les enjeux en matière d'itinérance figurent aussi parmi les responsabilités de la Ville de Montréal et que, face à une crise de l'ampleur de celle des campements de fortune, elle a le devoir de

proposer des solutions applicables à court terme pour loger adéquatement les personnes présentes sur les campements et celles à risque de s'y retrouver;

Attendu que la création de maisons de chambres permet de loger rapidement et de manière permanente les personnes en situation d'itinérance et se révèle ainsi comme une mesure efficace pour répondre à l'urgence, que le programme fédéral *l'Initiative rapide pour la création de logement* a permis de financer plusieurs projets de logements permanents et maisons de chambres portées par les organismes communautaires et que la Ville de Montréal a le pouvoir d'acquérir un immeuble en vue de développer au plus vite une maison de chambres;

Attendu que depuis le début de la pandémie, la Ville de Toronto a acquis 5 hôtels pour loger temporairement les personnes en situation d'itinérance avec l'objectif à long terme de créer du logement permanent, qu'elle a récemment mis en place le *Pathway Inside program* visant à sécuriser des chambres privées dans plusieurs hôtels pour les personnes vivant dans 4 campements identifiés et leur offrir des services psychosociaux ainsi que des services de relogement permanent et que les mesures appliquées par la Ville de Toronto ont permis d'aider 400 personnes qui vivaient initialement sur des campements de fortune;

Attendu qu'en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de déplacements, au moins 85 % des chambres d'hôtels sont vides depuis plus de six mois et que le manque à gagner au niveau des revenus d'hébergement s'élève à plus de 707 millions de dollars pour les établissements du Grand Montréal;

Attendu que le programme de supplément au loyer (PSL) figure parmi les solutions avancées pour loger de manière permanente les personnes en situation d'itinérance mais que selon certains organismes communautaires, le nombre d'unités subventionnées est actuellement insuffisant pour répondre à l'urgence des campements de fortune;

Attendu que les organismes Mission Old Brewery et Mission Bon Accueil ont récemment lancé une initiative conjointe de relogement rapide financée par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal en collaboration avec des organismes locaux, que cette initiative est composée de deux programmes : l'Équipe mobile urgence logements, qui vise à mettre en relation les personnes en situation d'itinérance avec des organismes afin de leur trouver du logement permanent adapté à leurs besoins, et le Programme Bienvenue, qui consiste en un projet pilote de trois mois visant notamment à offrir une subvention pour les premiers mois de loyers;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

- 1- que la Ville de Montréal adopte une stratégie diversifiée, et ce, dans les plus brefs délais afin de loger adéquatement les personnes vivant sur les campements de fortune ainsi que celles à risque de s'y retrouver en s'engageant à :
 - requalifier des hôtels en maisons de chambres en vue de créer rapidement des logements permanents;
 - demander à Québec d'augmenter urgemment le nombre de logements subventionnés dans le cadre du PSL destinés aux personnes en situation d'itinérance;
 - assurer la continuité des services de ressources temporaires de la Ville de Montréal et bonifier le soutien financier apporté aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance pour leur permettre de répondre aux besoins grandissants;
- 2- que la Ville s'engage dès maintenant à planifier les ressources nécessaires à la saison hivernale 2021-2022 avec l'ensemble des partenaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Benoit Langevin pour la présentation de la motion.

Le conseiller Langevin souligne d'entrée de jeu que les besoins en itinérance n'ont fait qu'augmenter depuis le début de la pandémie, en plus de la crise du logement qui sévit. Les campements de fortune se multiplient, causant des enjeux de sécurité importants. M. Langevin explique que les refuges proposés ne conviennent pas à toutes les personnes en situation d'itinérance, et que ces derniers ne veulent pas

perdre leurs biens s'ils doivent être relocalisés. Ces personnes ont besoin de stabilité et d'aide psychosociale, et c'est dans cet esprit que la motion propose de requalifier certains hôtels en maison de chambres, ce qui représente un tremplin vers la réinsertion sociale selon lui.

Le conseiller Langevin poursuit et mentionne notamment que le Programme de subvention au loyer (PSL) peut s'avérer une solution rapide pour le logement permanent dans l'attente de la construction de logements sociaux, mais que le nombre de logements dédiés aux personnes en situation d'itinérance, dans le cadre des PSL, est insuffisant. En conclusion, le conseiller Langevin insiste sur la planification à long terme en ce qui a trait à l'aide aux personnes en situation d'itinérance.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin pour sa présentation et cède la parole respectivement à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et rappelle entre autres qu'il est urgent de mettre fin aux campements de fortune à Montréal. Mme Boivin-Roy donne en exemple la Ville de Toronto qui a requalifié cinq hôtels en maison de chambres permettant ainsi d'y loger plus de 400 personnes, et que ces maisons de chambres offrent un environnement sécuritaire, contrairement aux campements de fortune. Elle conclut en souhaitant que des solutions pérennes soient mises de l'avant, de concert avec les organismes du milieu car l'itinérance constitue un enjeu pour tous, une question de dignité et de sécurité.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Robert Beaudry

d'amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer le deuxième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en mars 2020, l'état d'urgence sanitaire local a été rapidement proclamé par la Ville de Montréal parce que les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance avaient besoin de renfort, permettant à la Ville et à ses partenaires de déployer les mesures nécessaires pour ne laisser personne derrière;

Attendu que l'ouverture et la fermeture de sites temporaires d'hébergement ne relèvent pas entièrement de la responsabilité de la Ville de Montréal et que les décisions sont prises conjointement avec le réseau de la santé et des services sociaux et avec les organismes communautaires prestataires de services et que, depuis le début de la pandémie, des sites d'hébergement temporaires ont été créés en fonction des besoins exprimés et de la capacité des partenaires institutionnels et communautaires à les financer et à les opérer;

Attendu qu'à chaque année, les mesures hivernales sont maintenues et bonifiées avec des services plus importants, et ce, plus particulièrement en cette année de pandémie, que la Ville y contribue par un soutien financier et opérationnel et qu'elles sont déterminées par la concertation régionale des organismes communautaires en hébergement d'urgence et le réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu que la Ville a bonifié son financement dans le déploiement de ces mesures hivernales afin d'offrir deux fois plus de ressources que l'hiver dernier, soit plus de 800 places supplémentaires au dispositif régulier au travers de 4 unités de débordements, de 9 haltes-chaleur et d'une offre de transport (navette) couvrant le territoire de l'île de Montréal, qu'un centre de jour qui inclut un service d'aide alimentaire a été mis en place au Grand Quai du Port de Montréal et a accueilli plus de 300 personnes par jour, et qu'actuellement la Ville travaille en collaboration avec les partenaires de la santé et communautaires pour le maintien de place d'hébergement suffisantes au-delà du 30 juin 2021; »

- de supprimer le troisième « Attendu »
- de remplacer le quatrième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que l'an passé, les campements de fortune ont posé des enjeux importants de sécurité incendie ayant poussé le Service de sécurité incendie de Montréal à ordonner l'évacuation des lieux le long de la rue Notre-Dame; »

- de supprimer le cinquième « Attendu »
- de remplacer le sixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que dès avril 2021, comme dans de nombreuses grandes villes, de nouveaux campements de fortune ont vu le jour dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Lachine et du Plateau-Mont-Royal; »

- de remplacer le septième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en plus de poser des enjeux de sécurité aux personnes vivant au sein des campements de fortune, l'apparition de ces derniers pose des enjeux de sécurité et de cohabitation sociale pour les résident.es et que la Ville de Montréal est garante de la sécurité de tous et de toutes sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a bonifié le financement de certains organismes au cours des trois dernières années dans le cadre de son Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, notamment au plan de la sécurité dans l'espace public, de l'inclusion et de la cohabitation sociale, qu'elle a sensiblement bonifié son financement dédié aux mesures hivernales et qu'elle continue ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour une meilleure reconnaissance des organismes communautaires et la mise en place de mesure de soutien variées, incluant la bonification du financement d base de ces derniers par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires; »

- de supprimer le huitième « Attendu »
- de remplacer le neuvième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les enjeux en matière d'itinérance figurent aussi parmi les responsabilités de la Ville de Montréal et que, face à une crise de l'ampleur de celle des campements de fortune, elle a le devoir de proposer des solutions applicables à court terme pour loger adéquatement les personnes présentes sur les campements et celles à risque de s'y retrouver, comme elle le fait d'ailleurs; »

- de remplacer le dixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que la création de maisons de chambres permet de loger rapidement et de manière permanente les personnes en situation d'itinérance et se révèle ainsi comme une mesure efficace pour répondre à l'urgence, que le programme fédéral l'Initiative rapide pour la création de logements a permis de financer plusieurs projets de logements permanents et de maisons de chambres portées par les organismes communautaires, que la Ville de Montréal privilégie de traiter ces projets dans le cadre de programmes qui les financent; »

Attendu que depuis 2020, les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ont déjà adopté des règlements locaux pour protéger les maisons de chambres et interdire leur conversion en d'autres types d'habitations;

Attendu que la protection des maisons de chambre déjà existantes par les arrondissements est essentielle, pour éviter des situations comme, par exemple, l'autorisation par l'arrondissement Ville-Marie de la transformation d'une maison de chambre en hôtel en 2016; »

- de remplacer le onzième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que depuis le début de la pandémie, la Ville de Toronto a acquis 5 hôtels pour loger temporairement les personnes en situation d'itinérance avec l'objectif à long terme de créer du logement permanent, qu'elle a récemment mis en place le Pathway Inside program visant à sécuriser des chambres privées dans plusieurs hôtels pour les personnes vivant dans 4 campements identifiés et leur offrir des services psychosociaux ainsi que des services de relogement permanent et que les mesures appliquées par la Ville de Toronto ont permis d'aider 400 personnes qui vivaient initialement sur des campements de fortune, et que Toronto dispose de ressources sociales de par son mandat et ses champs de compétence, notamment en matière d'itinérance, et qu'à Montréal, ces ressources relèvent d'autres acteurs, dont le réseau de la santé et des services sociaux; »

- d'ajouter le texte suivant après le douzième « Attendu » :

« Attendu qu'avec les 57,8 M\$ réservés pour Montréal par le gouvernement du Canada l'automne dernier, dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements* (ICRL), la Ville a déjà confirmé le financement de 5 projets, pour un total de 96 nouveaux logements qui verront le jour au début de l'année 2022, et que ces projet sont variés, tels la transformation d'hôtels ou de gîtes ou encore de rénovations de bâtiments existants ou même de bâtiments modulaires; »

Attendu que d'autres projets sont en cours de développement et qu'au total, une douzaine de projets, représentant plus de 200 unités, seront réalisés dans le cadre de l'ICRL, et que la Ville de Montréal accompagnera les organismes porteurs tout au long de leur projet et qu'en plus d'offrir un soutien technique, la Ville s'assurera de la viabilité des projets et du maintien à long terme du caractère abordable des logements;

Attendu qu'au 31 mars 2021, la Ville de Montréal a développé 1 089 unités en habitation pour personnes en situation d'itinérance, et ce, depuis novembre 2017, dépassant ses propres objectifs de 950 unités prévues, de 14%, démontrant la priorité accordée à ce dossier important;

Attendu que la Ville de Montréal n'avait créé que 800 de ces logements pendant la période 2013-2017;

Attendu que depuis 2018, une dizaine de maisons de chambres ont été achetées et rénovées par des OBNL dans le cadre du Programme AccèsLogis, créant ainsi 130 chambres; »

- de remplacer le treizième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le programme de supplément au loyer (PSL) figure parmi les solutions avancées pour loger de manière permanente les personnes en situation d'itinérance mais que la pénurie locative rend plus difficile le recours aux PSL de même que certaines dispositions actuelles du programme pour les personnes en situation d'itinérance, et que des demandes d'adaptation du programme ont été faites en ce sens à la Société d'habitation du Québec; »

- d'ajouter le texte suivant après le quatorzième « Attendu » :

« Attendu que pour répondre à la crise locative majeure qui touche Montréal et qui aggrave l'itinérance tout en rendant plus difficile d'y répondre, la Ville a adopté le Règlement pour une métropole mixte qui permettra de créer des logements sociaux dans les projets privés d'habitation; »

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal poursuive sa stratégie diversifiée et intégrée élaborée par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville afin de loger adéquatement les personnes vivant sur les campements de fortune ainsi que celles à risque de s'y retrouver en s'engageant, entre autres solutions, à :

- requalifier des hôtels en maisons de chambres en vue de créer rapidement des logements permanents;
- demander à Québec d'augmenter urgemment le nombre de logements subventionnés dans le cadre du PSL destinés aux personnes en situation d'itinérance et de bonifier les investissements pour du soutien communautaire en logement social;
- assurer la continuité des services de ressources temporaires mis en place par le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et la Ville de Montréal et bonifier le soutien financier apporté aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance pour leur permettre de répondre aux besoins grandissants; »

Que la Ville s'engage dès maintenant à planifier les ressources nécessaires à la saison hivernale 2021-2022 avec l'ensemble des partenaires;

Que la Ville invite les arrondissements qui ne l'ont pas encore fait à adopter un règlement pour protéger les maisons de chambre avant qu'il ne soit trop tard;

Qu'afin de répondre à la crise du logement, la Ville réaffirme l'importance du Règlement pour une métropole mixte qui permettra notamment de créer des logements sociaux dans les projets privés d'habitation; »

Un débat s'engage sur l'amendement de la conseillère Goulet et du conseiller Beaudry.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui demande de suspendre l'étude du point 65.02 afin de permettre aux membres de l'opposition officielle de prendre connaissance de l'amendement.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au leader de la majorité M. François Limoges, qui soulève une question de règlement. M. Limoges rappelle que les amendements sont maintenant déposés séance tenante, et ce, à la demande de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle qui exprime son désaccord.

La présidente du conseil clôt le débat et propose, avec l'accord des parties impliquées, de suspendre l'étude du point 65.02 pour passer à l'étude d'autres points à l'ordre du jour.

À 16 h 08, la présidente du conseil suspend l'étude du point 65.02.

À 16 h 30, le conseil reprend l'étude du point 65.02.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et questionne la recevabilité de l'amendement de la conseillère Goulet et du conseiller Beaudry, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré l'amendement de la conseillère Goulet et du conseiller Beaudry, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, la juge irrecevable en raison des termes de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit sur l'article 65.02.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Robert Beaudry

d'amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer le deuxième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en mars 2020, l'état d'urgence sanitaire local a été rapidement proclamé par la Ville de Montréal parce que les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance avaient besoin de renfort, permettant à la Ville et à ses partenaires de déployer les mesures nécessaires pour ne laisser personne derrière; »

Attendu qu'à chaque année, les mesures hivernales sont maintenues et bonifiées avec des services plus importants, et ce, plus particulièrement en cette année de pandémie, que la Ville y contribue par un soutien financier et opérationnel et qu'elles sont déterminées par la concertation régionale des organismes communautaires en hébergement d'urgence et le réseau de la santé et des services sociaux; »

- de supprimer le troisième « Attendu »
- de remplacer le quatrième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que l'an passé, les campements de fortune ont posé des enjeux importants de sécurité incendie ayant poussé le Service de sécurité incendie de Montréal à ordonner l'évacuation des lieux le long de la rue Notre-Dame; »

- de supprimer le cinquième « Attendu »
- de remplacer le sixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que dès avril 2021, comme dans de nombreuses grandes villes, de nouveaux campements de fortune ont vu le jour dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Lachine et du Plateau-Mont-Royal; »

- de remplacer le septième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en plus de poser des enjeux de sécurité aux personnes vivant au sein des campements de fortune, l'apparition de ces derniers pose des enjeux de sécurité et de cohabitation sociale pour les résidents et que la Ville de Montréal est garante de la sécurité de tous et de toutes sur son territoire; »

- de supprimer le huitième « Attendu » :
- de remplacer le neuvième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les enjeux en matière d'itinérance figurent aussi parmi les responsabilités de la Ville de Montréal et que, face à une crise de l'ampleur de celle des campements de fortune, elle a le devoir de proposer des solutions applicables à court terme pour loger adéquatement les personnes présentes sur les campements et celles à risque de s'y retrouver, comme elle le fait d'ailleurs; »

- de remplacer le dixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que la création de maisons de chambres permet de loger rapidement et de manière permanente les personnes en situation d'itinérance et se révèle ainsi comme une mesure efficace pour répondre à l'urgence, que le programme fédéral *l'Initiative rapide pour la création de logements* a permis de financer plusieurs projets de logements permanents et de maisons de chambres portées par les organismes communautaires, que la Ville de Montréal privilégie de traiter ces projets dans le cadre de programmes qui les financent; »

- d'ajouter le texte suivant après le douzième « Attendu » :

« Attendu qu'au 31 mars 2021, la Ville de Montréal a développé 1 089 unités en habitation pour personnes en situation d'itinérance, et ce, depuis novembre 2017, dépassant ses propres objectifs de 950 unités prévues, de 14%, démontrant la priorité accordée à ce dossier important; »

- de remplacer le treizième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le programme de supplément au loyer (PSL) figure parmi les solutions avancées pour loger de manière permanente les personnes en situation d'itinérance mais que la pénurie locative rend plus difficile le recours aux PSL de même que certaines dispositions actuelles du programme pour les personnes en situation d'itinérance, et que des demandes d'adaptation du programme ont été faites en ce sens à la Société d'habitation du Québec; »

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal poursuive sa stratégie diversifiée et intégrée élaborée par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville afin de loger adéquatement les personnes vivant sur les campements de fortune ainsi que celles à risque de s'y retrouver en s'engageant, entre autres solutions, à :

- requalifier des hôtels en maisons de chambres en vue de créer rapidement des logements permanents;
- demander à Québec d'augmenter urgemment le nombre de logements subventionnés dans le cadre du PSL destinés aux personnes en situation d'itinérance et de bonifier les investissements pour du soutien communautaire en logement social;
- assurer la continuité des services de ressources temporaires mis en place par le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et la Ville de Montréal et bonifier le soutien financier apporté aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance pour leur permettre de répondre aux besoins grandissants; »

Que la Ville s'engage dès maintenant à planifier les ressources nécessaires à la saison hivernale 2021-2022 avec l'ensemble des partenaires;

Que la Ville invite les arrondissements qui ne l'ont pas encore fait à adopter un règlement pour protéger les maisons de chambre avant qu'il ne soit trop tard;

Qu'afin de répondre à la crise du logement, la Ville réaffirme l'importance du Règlement pour une métropole mixte qui permettra notamment de créer des logements sociaux dans les projets privés d'habitation; »

À 16 h 35, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes, pour étudier la proposition d'amendement de la conseillère Goulet et du conseiller Beaudry.

À 16 h 41, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui se dit en désaccord avec l'amendement proposé par la conseillère Goulet et le conseiller Beaudry. Ainsi, elle demande de retirer la motion en vertu de l'article 88, du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare le point 65.02 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM21 0612**Motion non partisane visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie**

Attendu que les élections générales municipales du Québec auront lieu en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui pourrait atténuer l'envie d'aller voter des citoyens de Montréal, notamment les plus vulnérables;

Attendu que la COVID-19 continue à avoir des répercussions sur notre société et qu'il est probable que cette situation persiste pour une période indéterminée;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale et que ces mesures pourraient, d'une façon ou d'une autre, être prolongées pour la majeure partie de l'année 2021, voire toute l'année;

Attendu que plusieurs démocraties du monde utilisent le vote par correspondance et que certaines administrations exigent même que le vote soit exercé exclusivement par correspondance;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance reconfortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus et celles qui se considèrent comme trop à risque pour se déplacer;

Attendu que si l'on ne permet pas le vote par correspondance, on peut s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec d'offrir des solutions de rechange pour participer aux prochaines élections, dont le vote par correspondance;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter, au cours des prochaines semaines, la *Loi C-19*, qui prolongera le nombre de jours de vote et généralisera le vote par correspondance, ce qui permettra aux électeurs d'expédier leurs bulletins par la poste ou de les déposer dans des boîtes de réception sécurisées;

Attendu que, selon certaines estimations, si la *Loi C-19* est adoptée, jusqu'à 10 millions d'électeurs pourraient décider de voter par la poste lors des prochaines élections fédérales canadiennes;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé la *Loi 85*, qui permettra à un nombre très limité d'électeurs de la Ville de Montréal de voter par correspondance;

Attendu que lors des élections présidentielles et de la Chambre des représentants qui ont eu lieu en novembre 2020, la libéralisation des règles permettant le vote par correspondance dans l'ensemble des 50 États des États-Unis d'Amérique a permis d'augmenter la participation des électeurs et que celle-ci a atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus de possibilités pour exercer leur droit de vote;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le Conseil municipal :

- 1- reconnaisse que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;
- 2- reconnaisse que le vote par correspondance permet de rassurer les électeurs en leur offrant un moyen d'exprimer leur voix sans mettre leur santé à risque;
- 3- déplore la portée limitée de la *Loi 85* et exhorte l'Assemblée nationale à l'élargir afin de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

qu'une version amendée de cette motion soit adoptée afin :

- de remplacer le 10^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1^o du deuxième alinéa, « *et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19* » par « *, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus* »;

« Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi »); »

- d'ajouter après le 12^e « Attendu » le texte suivant :

« Attendu que les villes de Québec, Laval, Hampstead, Sainte-Thérèse et Brossard, ont annoncé qu'elles offriront à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance; »

- de remplacer le troisième « Résolu » par le texte suivant :

« Que le conseil municipal déclare sa volonté d'adopter une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*; » et

« Que le greffier de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021. »

Un débat s'engage sur la proposition de la version amendée.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la version amendée.

M. Rotrand explique qu'il apporte un amendement à sa motion à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de Loi 85 qui lui-même a fait l'objet d'un amendement. M. Rotrand mentionne que la Ville de Québec et plusieurs autres villes de la province ont adopté une résolution permettant à leurs citoyens de 70 ans et plus de pouvoir voter par correspondance lors des prochaines élections municipales. Le conseiller Rotrand souligne notamment que plusieurs citoyens ne se sentent pas à l'aise d'aller voter en personne en temps de pandémie.

En conclusion, le conseiller Rotrand indique que le temps presse, et que le 1^{er} juillet 2021, date butoir pour adopter une résolution permettant le vote par correspondance pour les gens de 70 ans et plus, arrive rapidement.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour sa présentation de la version amendée et cède la parole au leader de la majorité François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la question préalable posée par le leader de la majorité François Limoges.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE :

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac et Gosselin (35)

Votent contre : Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Black, Parizeau, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Arseneault (24)

Résultat : En faveur : 35
Contre : 24

La présidente du conseil déclare la proposition du leader de la majorité François Limoges de procéder à la question préalable, adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil invite le conseiller Marvin Rotrand à exercer son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la version amendée de la motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Black, Parizeau, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Arseneault (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac et Gosselin (35)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 35

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix.

CM21 0613**Ajout - Motion de l'opposition officielle visant à souligner le 379^e anniversaire de fondation de la Ville de Montréal**

Attendu que le village de Ville-Marie - première appellation de Montréal - a été fondé le 17 mai 1642 par un groupe de colons et de religieux français dirigé par Jeanne Mance et Paul de Chomedey de Maisonneuve;

Attendu que Montréal est une métropole francophone vibrante de 1,8 million d'habitants, où se côtoient plus de 120 nationalités, une métropole internationale, ouverte et diversifiée;

Attendu que Montréal est aussi une métropole économique, moteur du développement du Québec tant sur le plan national qu'international;

Attendu que le lundi 17 mai, Montréal soulignera son anniversaire et, par la même occasion, rendra hommage à plusieurs millénaires de présence autochtone sur le territoire actuel de la Ville, aux peuples autochtones qui ont accueilli les premiers colons et aux cinq origines de la fondation et du développement historique de la métropole : les nations autochtones, française, anglaise, écossaise et irlandaise;

Attendu que le 17 mai 2021 marquera le 379^e anniversaire de la fondation de Montréal et que la Ville de Montréal se doit de souligner cet évènement;

Attendu que la pandémie a affecté la vie des Montréalaises et des Montréalais depuis plus d'un an et que la date du 17 mai serait une nouvelle occasion de célébrer la résilience et le courage dont sont empreints les Montréalaises et Montréalais;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que le conseil municipal célèbre le 379^e anniversaire de Montréal en soulignant l'évolution du village de Ville-Marie vers une métropole francophone, vibrante, innovante, inclusive et ouverte;

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy pour la présentation de la motion.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et présente la motion en insistant sur l'importance de souligner cet anniversaire qui demeure primordial, et ce, malgré le contexte de la pandémie. En effet, car Montréal représente une métropole internationale vibrante, ouverte et diversifiée avec plus de 1,8 million d'habitants issus de plus de 120 communautés, avec une économie qui constitue le moteur de la province du Québec. Elle termine en remerciant la population montréalaise pour la résilience dont elle a fait preuve depuis le début de cette pandémie. ainsi que les membres du conseil pour avoir accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour du conseil.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet prend la parole pour remercier la leader de l'opposition officielle d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil. Il souligne que l'Administration appuie la motion malgré le fait que la situation sanitaire qui sévit depuis plus d'un an ne permet pas des festivités comme il se doit, et que des petits gestes seront posés pour marquer cet anniversaire.

La présidente du conseil remercie le conseiller Ouellet pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE